



INTERNATIONAL
CANICROSS
FEDERATION

RÈGLEMENT DES COURSES

CHAMPIONNAT DU MONDE ICF 2025

DATE DE RÉVISION : 20 JUIN 2025
MISES À JOUR 2025 EN JAUNE

Ver [2025] 2.3

Table des matières

CHAPITRE 1: GÉNÉRALITÉS	4
1.1 Dispositions générales	4
1.2 Finances	5
1.3. Les Statuts	6
1.4. Procédure disciplinaire	6
CHAPITRE 2: PHILOSOPHIE	6
CHAPITRE 3: BIEN-ÊTRE ANIMAL	7
3.1. Les Cinq Libertés pour les Animaux	7
3.2. Mesures de bien-être supplémentaires	8
CHAPITRE 4: ÉVÉNEMENTS	9
4.2. Nationalité	9
4.3 Candidature	9
4.4. Procédure d'inscription	10
4.5. Délais	11
4.6. Droits d'inscription	11
4.7. Médailles	12
4.8. Cérémonies officielles	12
CHAPITRE 5: RÈGLES TECHNIQUES GÉNÉRALES	13
5.1. Chronométrage	13
5.2. Dossards	14
5.3. Parcours	14
5.5. Inspection des parcours	15
5.6. Départs	15
5.7. Chambre d'Appel	17
5.8. Arrivée	18
5.9. Panneau d'information officiel	19
CHAPITRE 6: OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR	20
6.1. ICF	20
6.2. Vétérinaire	20
6.3. Obligations de l'Organisateur vis-à-vis de la Commission Technique	20
6.4. Concurrents	21
6.5. Premiers secours	21

6.6. Sécurité	22
6.7. Souvenirs	22
6.8. Nettoyage	22
6.9. Règlement général sur la protection des données	22
CHAPITRE 7: SOINS VÉTÉRINAIRES	23
7.1. Soins vétérinaires	23
CHAPITRE 8: DISCIPLINES, CATÉGORIES	24
8.1. Bike-Joëring	24
8.2. Scooter 1 chien	24
8.3. Canicross	25
8.4. ELITE	26
8.5. RELAIS	26
8.6. RÈGLES GÉNÉRALES – CATÉGORIES, DISCIPLINES	26
8.7. Ordre chronologique des départs:	28
CHAPITRE 9: BIKE-JOËRING	29
9.1. Dispositions générales	29
9.2. Catégories	29
9.3. Obligations des concurrents	29
9.4. Equipement dans les catégories Bike-Joëring	30
CHAPITRE 10: SCOOTER	31
10.1. Dispositions générales	31
10.2. Catégories	31
10.3. Obligations des concurrents	31
CHAPITRE 11: CANICROSS	33
11.1. Informations générales pour toutes les catégories Canicross	33
11.2. Canicross Adultes et Juniors	34
11.3. Canicross Garçons/Filles Minimes et Cadet(te)s:	34
11.4. Canicross Garçons/Filles Benjamins	35
CHAPITRE 12: RELAIS – CANICROSS	36
12.1. Relais – Canicross	36
12.2. Qui peut courir le relais pour le titre	36
12.4. Départs du relais	37
12.5. Ordre chronologique:	37
12.6. Discipline du Relais Mixte– Canicross-Scooter- Bike-joëring	37

CHAPITRE 13: COMMISSION TECHNIQUE	38
13.1. Composition de la Commission Technique:	38
13.2. Expertise de la Commission Technique:	39
13.3. Mode de fonctionnement:	40
CHAPITRE 14: DÉPÔT DE PLAINTES (OU PROTÊTS)	40
14.1. Dépôt de plaintes (ou de Protêt)	40
CHAPITRE 15: SANCTIONS	42
15.1. – Dispositions générales	42
15.2. – Mesures pénales	42
15.3. Liste des sanctions	43
CHAPITRE 16: DOPAGE	46
16.1. Dispositions générales	46
16.2. Dispositions générales du contrôle antidopage	46
16.3. Droit de recours	47
16.4. Les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)	47
16.5. Règles antidopage (athlètes humains)	47
16.6. Règles antidopage (chiens)	48
CHAPITRE 17: ASSURANCE	50
17.1. Assurances	50
CHAPITRE 18: DISPOSITIONS FINALES	50
18.1. Traduction	50
Annexe No. 1 Exemple référence 2025:	51
Annexe No. 2 Proposition de calendrier type	52
Annexe No. 3 Liste des repas et frais du véhicule sur stake-out	53

CHAPITRE 1: GÉNÉRALITÉS

1.1 Dispositions générales

1.1.1. Le nom de la fédération est la Fédération Internationale de Canicross, également connue sous le nom de ICF. Le siège de l'ICF est établi en Suisse.

1.1.2. La fédération a été créée pour une durée illimitée sous forme de fédération sans but lucratif sous son nom de fédération. La fédération acquiert la personnalité juridique à compter de la date de reconnaissance.

1.1.3. La Fédération Internationale de Canicross (ci-après dénommée « ICF ») est une union indépendante et volontaire de membres, à savoir les entités juridiques indépendantes juridiquement, d'un point de vue patrimonial et organisationnel, dont les activités principales comprennent la poursuite et l'organisation d'activités sportives liées aux disciplines individuelles de mushing.

- a) Canicross
- b) Bike-Joëring
- c) Scooter 1 chien
- d) Relais

1.1.4 Les symboles de base de l'ICF comprennent le logo et le drapeau de l'ICF. Les membres de l'ICF ont le droit – et dans certains cas l'obligation – d'utiliser le logo et le drapeau de l'ICF pour identifier leurs événements organisés sous le nom de l'ICF. Lors de l'utilisation du drapeau et du logo de l'ICF, les membres de l'ICF sont tenus de respecter les règlements internes de l'ICF et, dans le cas du logo, également le manuel graphique pertinent, y compris les réglementations légales relatives aux droits d'auteur et à la protection des droits de propriété industrielle.

1.2 Finances

1.2.1 Dispositions générales

1.2.1.1 L'ICF est financièrement engagée, dans les limites du budget approuvé, par la signature du Président et du Vice-Président.

1.2.1.2 Les documents comptables de l'ICF seront contrôlés annuellement par deux auditeurs choisis parmi les membres. Le rapport sera présenté à l'Assemblée générale et approuvé par celle-ci après la clôture de l'exercice.

1.2.1.3 L'ICF peut prendre une partie des dépenses à son compte, mais les dépenses de l'ICF doivent servir CHAQUE nation, et ne pas bénéficier à une seule.

1.2.1.4 Tous les membres de l'ICF doivent payer une cotisation annuelle.

1.2.1.5 L'euro (€) est la monnaie officielle de l'ICF.

1.2.2. Finances des Championnats du monde

1.2.2.1 Les coûts de l'organisation des Championnats du monde sont supportés par le pays organisateur. S'il en est autrement, la situation spécifique doit être résolue lors de l'assemblée générale de l'ICF.

1.2.2.2 Le pays organisateur des Championnats du monde fera des propositions concernant:

- a) Frais d'inscription aux Championnats du Monde (voir article 4.5.4.).
- b) Frais pour les repas
Note: Le prix des frais d'inscription comprend 1 repas **de fête** pour le concurrent.
- c) Le cadeau offert aux concurrents. Les frais d'inscription comprennent un cadeau pour le concurrent.
- d) Plus tard, les frais d'hébergement pour le stake-out, avec mention de l'offre.
- e) Avantages distincts
- f) Offre globale (forfait complet ou partiel).

1.2.2.3 La décision finale concernant les dépenses mentionnées ci-dessus sera prise lors de l'Assemblée générale de printemps précédant l'événement.

1.2.2.4 Les frais de nourriture et de boissons des 2 Assemblées Générales (printemps et automne) seront pris en charge par le pays organisateur. Les frais d'hébergement et autres relèvent entièrement du pouvoir des délégations individuelles (participants), à moins que le pays organisateur n'en décide autrement.

1.3. Les Statuts

1.3.1. Les « Statuts », étant le document de base de l'organisation, traitent de la structure de l'organisation, des questions liées à l'adhésion et d'autres questions de l'organisation liées au fonctionnement de l'ICF elle-même.

1.3.2. Le français et l'anglais sont les langues officielles de l'organisation. L'organisation est tenue d'utiliser ces langues pour les communications avec ses membres dans tous les documents écrits ainsi que lors des réunions tenues sous l'égide de l'organisation.

1.4. Procédure disciplinaire

1.4.1 Procédure disciplinaire imposée par une fédération affiliée à l'ICF à l'un de ses membres:

- a) Si une nation prend une sanction à l'encontre de l'un de ses membres, elle doit en informer toutes les nations de l'ICF.
- b) Un membre exclu de sa fédération nationale ne peut pas participer aux Championnats du Monde via une autre fédération.
- c) Un membre exclu de sa fédération nationale et des compétitions de l'ICF a le droit de faire appel auprès de la Commission disciplinaire de l'ICF. S'il souhaite être entendu, cela se fera à ses propres frais. Une commission disciplinaire sera constituée pour statuer sur l'appel. La nation qui a donné la sanction ne peut pas faire partie de la commission.

CHAPITRE 2: PHILOSOPHIE

2.1. Le Championnat du Monde est un lieu où des athlètes d'élite et de simples amateurs peuvent se rencontrer. Chaque athlète est accepté s'il est inscrit par son secrétariat national au moyen du document officiel « Formulaire d'inscription » et si toutes les conditions de participation d'une personne conformément au présent Règlement sont remplies.

2.2 L'événement doit se dérouler dans une atmosphère chaleureuse, sympathique et amicale.

2.3. Dans les courses, il doit régner un bon esprit de compétition, le fair-play étant la valeur la plus importante.

2.4. Chaque athlète courra avec le chien qu'il possède et qu'il aime. Aucun pedigree n'est obligatoire. Sans nos compagnons à quatre pattes, la pratique de ce sport, qui nous procure tant de plaisir, serait impossible. En conséquence, le chien sera remercié et le respect envers le chien sera notre RÈGLE D'OR! Le partenariat doit régner entre un humain et un chien.

2.5. Si les athlètes d'élite et les simples amateurs se rencontrent, le parcours devrait être tel que les deux groupes puissent le gérer.

2.6. Le chien ne sera pas le seul à faire l'effort. L'effort sera partagé entre l'humain et le chien.

CHAPITRE 3: BIEN-ÊTRE ANIMAL

3.1. Les Cinq Libertés pour les Animaux

3.1.1 Les Cinq Libertés sont des normes de soins internationalement acceptées qui affirment le droit de chaque être vivant à un traitement humain.

3.1.2 Les Cinq Libertés garantissent que nous répondons aux besoins mentaux et physiques des animaux dont nous avons la charge:

a) Ne pas souffrir de la faim ou de la soif grâce à un accès à de l'eau fraîche et à une nourriture adéquate assurant la bonne santé et la vigueur des animaux. Cela doit être spécifique à l'animal. Par exemple, les chiots, les chiens adultes, les chiennes gestantes et les chiens âgés ont tous besoin de différents types de nourriture fournie selon des horaires différents.

b) Ne pas souffrir d'inconfort en fournissant un environnement approprié comportant un abri et une aire de repos confortable. Cela signifie que vous devez fournir un couchage doux et un endroit avec une température, des niveaux de bruit appropriés ainsi qu'un accès à la lumière naturelle. Si un animal est à l'extérieur, il doit disposer d'un abri contre les éléments ainsi que des bols de nourriture et d'eau appropriés qui ne peuvent ni geler ni se renverser.

c) Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies, par prévention ou diagnostic rapide et traitement. Cela comprend la vaccination des animaux, la surveillance des animaux, la santé physique, le traitement des blessures et la fourniture de médicaments appropriés.

d) Pouvoir exprimer les comportements naturels propres à son espèce en fournissant suffisamment d'espace, des installations appropriées et une compagnie d'animaux de son espèce. Les animaux doivent avoir la possibilité d'interagir avec – ou d'éviter – les autres animaux de leur propre espèce s'ils le souhaitent. Ils doivent avoir la possibilité d'étirer chaque partie de leur corps (du nez à la queue), de courir, de sauter et de jouer. Cela peut être particulièrement difficile à assurer lorsque les animaux sont logés dans des chenils individuels.

e) Ne pas éprouver de peur ou de détresse, en assurant des conditions et pratiques n'induisant pas de souffrances psychologiques. La santé mentale d'un animal est tout aussi importante que sa santé physique, comme le stress psychologique peut rapidement se transformer en maladie physique. Ces conditions peuvent être atteintes en évitant la surpopulation et en fournissant un enrichissement suffisant et des lieux sûrs où se cacher.

3.2. Mesures de bien-être supplémentaires

En complément des diverses mesures de bien-être animal conformément aux règles et procédures, les règles suivantes s'appliquent:

3.2.1 Tous les concurrents garantissent et sont responsables du bien-être de leurs chiens.

3.2.2. Les infractions aux règles doivent être corrigées immédiatement, le règlement de course étant déterminant (maltraitance du chien = disqualification)

3.2.3. Tous les moyens de transport pour chiens doivent garantir une protection contre les intempéries (température, vent, pluie, etc.) ainsi que contre les gaz d'échappement. Un apport suffisant en air frais et une bonne circulation de l'air doivent être présents.

3.2.4. Pour la sécurité des chiens, les boxes à chiens sont toujours à privilégier. Dans le cas de plus de 2 chiens, les animaux doivent être transportés en boxes. Ceux-ci doivent être correctement conçus et sûrs, empêchant les chiens de s'échapper et/ou de se blesser.

3.2.5. Étant donné que les chiens varient en taille, les dimensions des boxes ne sont pas strictement définies. Toutefois, pour des raisons de sécurité, les boxes ne peuvent être ni trop petits ni trop grands. Le box doit être suffisamment grand pour que le(s) chien(s) puisse(nt) s'étirer, se lever, se retourner et se rouler en boule. À l'intérieur des boxes, les chiens ne peuvent pas être enchaînés.

3.2.6 Les boxes doivent être propres et secs. Le foin ou la paille doit être frais et sec. Si un autre matériau est utilisé, celui-ci doit être sec et ne pourra nuire aux chiens. Les chiens ne peuvent jamais être laissés sans surveillance pendant une longue période dans leurs boxes.

3.2.7 Les stake-outs et autres moyens d'arrimage doivent être conçus de manière à garantir le confort et une certaine liberté de mouvement. Le chien doit pouvoir s'allonger individuellement. Il n'est pas permis de laisser le chien seul attaché au stake-out.

3.2.8 La chaîne/le câble auquel le chien est attaché ne peut jamais être si long(ue) qu'il pourrait créer des situations dangereuses pour les chiens, comme s'emmêler avec un autre chien ou même suffoquer.

3.2.9 Tout le matériel doit être en bon état de sorte à éviter d'éventuelles blessures.

3.2.10. Il est interdit de fixer tout objet qui fait du bruit ou tout type de cloche au chien.

3.2.11. Respect envers le chien. C'est la règle d'or qui est la plus importante. En plus de tous les articles précédents, le concurrent doit accepter de perdre du temps si, pendant la compétition, le chien a envie de boire, de se rafraîchir ou doit faire un arrêt sanitaire. Dans le cas où le concurrent n'agirait pas conformément à cette règle, il/elle sera pénalisé(e).

CHAPITRE 4: ÉVÉNEMENTS

4.1.1 Ces règles doivent être appliquées à tous les événements de l'ICF.

4.1.2. Les Championnats du Monde (CdM) sont des compétitions de chiens de traîneau par lesquelles l'ICF attribue le titre de « Champion du Monde » aux vainqueurs de chacune des catégories de Championnats du Monde telles que définies dans le présent règlement.

4.1.3. Seuls les événements organisés selon le présent règlement seront reconnus par l'ICF et ses Membres comme Championnats du Monde.

4.1.4. Les Championnats du Monde sont appelés à se tenir chaque année.

4.1.5. Le nom officiel de l'événement est « Championnat du Monde de Canicross, Bike-Joëring et scooter ». Le nom « Worldcanicross » n'est pas autorisé. En réalité, le vainqueur du championnat porte le titre de « Champion du Monde » et n'est donc pas seulement le vainqueur d'une jolie course quelque part en Europe ou dans le monde.

4.1.6. Les Championnats du monde se tiennent **le troisième ou quatrième week-end complet d'octobre**. Dans des cas exceptionnels, une autre date peut être acceptée mais celle-ci doit être publiée au plus tard 1 an à l'avance. Lorsque les pays soumettent une proposition pour accueillir un événement, ils peuvent proposer un événement de 3 jours et un calendrier spécifique et actualisé de la Compétition.

4.2. Nationalité

4.2.1 Chaque concurrent a l'obligation de concourir pour le pays dont il a la nationalité. Si un concurrent réside ou est affilié dans un pays étranger, il doit s'inscrire via le document « Formulaire d'inscription » de son pays. Il lui sera recommandé de contacter le secrétaire de son pays avant la date de clôture des inscriptions.

4.2.2. En cas de double nationalité, le concurrent DOIT choisir la nation pour laquelle il veut concourir, ce choix s'appliquera pour le reste de sa carrière.

4.3 Candidature

4.3.1 Toute Fédération nationale membre ayant des concurrents intéressés par les Championnats du Monde peut soumettre une candidature en vue d'accueillir des Championnats du Monde.

4.3.2 La candidature du pays qui souhaite organiser le Championnat du Monde doit être soumise 2 ans à l'avance, lors de l'Assemblée Générale d'Automne. Le choix du pays organisateur sera voté par toutes les nations participant à l'Assemblée. Ce pays candidat doit soumettre un document de candidature lors de l'Assemblée Générale.

4.3.3 En cas de défaut dans la candidature, un autre pays membre de l'ICF peut être choisi.

4.3.4 Pour les Obligations de l'organisateur de l'événement, voir le [chapitre 6.1](#)

4.4. Procédure d'inscription

4.4.1. Chaque nation inscrit ses athlètes qui souhaitent participer au Championnat du Monde, selon ses propres critères d'admission (sélection et/ou invitation).

Les inscriptions seront transmises à l'ICF à l'aide du document officiel « formulaire d'inscription ». Les formulaires d'inscription seront mis en ligne et seront disponibles pour chaque nation comme décrit au chapitre [“4.5 Délais”](#), en mentionnant les coordonnées bancaires pour le paiement du montant des inscriptions. Chaque nation doit inscrire ses athlètes au moyen du document officiel « Formulaire d'inscription », qui doit être envoyé au secrétaire de l'ICF dans les délais prescrits.

4.4.2. La grille de départ des Championnats du Monde sera liée aux résultats des concurrents de l'année précédente, afin d'éviter que les concurrents lents ne se retrouvent devant les plus rapides. Le Team Manager ou un représentant de l'organisation nationale transmet la sélection et attribue un classement à chaque athlète (numéro 1 pour les plus rapides ou numéro 2 pour les plus lents). Le tirage au sort se fera au sein de chaque classement. Ce point sera inclus sur le formulaire d'inscription. Cette liste sera publiée et transmise à l'organisateur.

4.4.3. Seuls les athlètes titulaires d'une licence dans un pays membre de l'ICF sont autorisés à participer.

4.4.4 Le mode de paiement est la responsabilité du pays organisateur.

4.4.5 Rappel:

- a) Aucun athlète ne peut s'inscrire individuellement, il doit s'inscrire via son secrétariat national.
- b) Le document « formulaire d'inscription » doit être renvoyé exclusivement au secrétariat de l'ICF (et non au pays organisateur).
- c) Les athlètes d'une nation qui ne serait pas en règle avec l'affiliation à l'ICF (non-paiement de la cotisation annuelle) ne seront pas acceptés pour participer au Championnat du Monde.
- d) Un pays qui n'est pas affilié à l'ICF, peut participer au Championnat du Monde sous le statut de « pays invité ». Cela n'est possible que pour 1 an. Cette nation sera également invitée à l'Assemblée Générale pour la première année mais n'a pas le droit de vote. L'admission en tant que pays membre sera inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'Automne suivante, à condition que cette nation présente sa candidature en vue de son admission. S'il s'agit d'un très petit pays sans réelles possibilités d'extension, le(s) athlète(s) demandera(ont) à l'ICF une « wild card » lui/leur permettant d'être admis à participer à la course et d'assister à l'assemblée sans droit de vote.

Les athlètes d'un « pays invité » ou bénéficiant d'une « Wild Card » ne peuvent prétendre au Titre de « Champion du Monde ».

4.4.6 Le nombre total de concurrents participant aux courses, toutes catégories confondues, ne peut être supérieur à 800. Cela dépend principalement de la décision préalable du pays organisateur. Les contraintes relatives à l'espace disponible doivent être prises en compte. La décision finale concernant le nombre de départs pourrait être décidée lors de l'Assemblée Générale de Printemps après avoir inspecté le site, en particulier le parcours.

4.5. Délais

FORMULAIRE D'INSCRIPTION			
Information	Par	Livraison	Date limite
Coordonnées bancaires de l'organisateur	Nation organisatrice	Par e-mail à l'ICF	1 semaine avant l'Assemblée Générale de Printemps
Nombre provisoire d'Athlètes divisé par Vélo, trottinette, canicross (adultes, enfants et adapté) et nombre de deuxième départ	Chaque nation	Par e-mail à l'ICF	1 semaine avant l'Assemblée Générale de Printemps
Publication	Nation organisatrice	Par e-mail aux Nations	À l'Assemblée générale de Printemps
Numéro FINAL Athlètes (à payer) divisé par Vélo, trottinette, canicross (adulte, enfant et adapté) et nombre de deuxième départ	Chaque nation	Par e-mail à l'ICF	1 ^{er} août
Païement des droits d'inscription	Chaque nation	Par e-mail à l'ICF	1 ^{er} août
Soumission du formulaire d'inscription finale	Chaque nation	Par e-mail à l'ICF	jusqu'au 10 septembre
Soumission des documents vétérinaires et des pièces d'identité des concurrents	Chaque nation	Par e-mail à l'ICF	20 septembre
Publications de la liste des athlètes	ICF	Sur le site Web de l'ICF, les médias sociaux et par e-mail aux Nations	20 septembre
Publication de la liste de départ	ICF	Sur le site Web de l'ICF, les médias sociaux et par e-mail aux Nations	30 septembre

4.6. Droits d'inscription¹

4.6.1 Les droits d'inscription ne peuvent excéder:

- **100 €** pour 1 départ pour un adulte (canicross ou bike ou scooter)
- **80 €** pour un second départ pour un adulte (canicross+bike/canicross+scooter/bike+scooter)
- **65 €** pour 1 départ pour un enfant
- 20 € par équipe de relais supplémentaire, en tenant compte du fait que chaque nation a le droit d'inscrire 1 équipe « masculine » et 1 équipe « féminine ».
- 10 € pour chaque véhicule sur le stake-out pour tout le week-end (pour séjour journée ou nuit) à condition que des douches et toilettes soient à disposition

¹ Décision prise lors de l'Assemblée générale d'automne 2024 en Italie. L'augmentation comprendra 5 € pour l'équipe vétérinaire, 10 € pour le comité et les juges, 5 € par adulte à l'ICF et 2 € par enfant à l'ICF.

4.6.2. En cas de retrait, même justifié, AUCUN remboursement ne sera accordé (repas, frais d'entrée, etc.)

4.7. Médailles

4.7.1 L'ICF choisira les médailles ou donnera procuration au pays organisateur pour fournir les médailles. Celles-ci seront « permanentes ».

- a) Sur les médailles sera mentionné (en allemand, français ou anglais):
 - Championnat du Monde ICF
 - L'année
 - Le nom du pays organisateur et/ou le nom de la ville où se déroule l'événement.
- b) Les médailles seront dans tous les cas à la charge de l'organisateur. Le pays organisateur devra soumettre le choix des médailles pour approbation lors de l'assemblée générale de printemps se déroulant avant la course.
- c) Les 3 premiers de chaque catégorie officielle reçoivent une médaille (or – argent – bronze). En plus des médailles, l'organisateur peut prévoir des diplômes.
- d) L'organisateur publiera la liste des résultats par catégorie au maximum 30 minutes après la fin de la course concernée.

4.8. Cérémonies officielles

4.8.1 Les cérémonies sont indéniablement des moments privilégiés des Championnats. Elles doivent dès lors présenter un aspect solennel: présence des autorités locales, d'anciens champions, du Président de l'Organisation, et du bureau de l'ICF (Président, Secrétaire, Trésorier, Président de la Commission Technique). Quelques brèves allocutions seront prononcées par différents orateurs présents sur le podium.

4.8.2 L'Organisation assurera une présentation solennelle: musique, drapeaux rassemblés sur scène et autres éléments nécessaires au bon déroulement de la cérémonie.

4.8.3. Il faut envisager qu'en cas de mauvais temps, tout pourra se dérouler dans une pièce ou une tente assez grande pour accueillir tout le monde.

4.8.4. Seul le drapeau national officiel d'un pays est autorisé. Un drapeau régional ou de club ne sera pas toléré sur les podiums des cérémonies officielles ou lors du défilé des athlètes.

4.8.5 Cérémonie d'ouverture

a) Cette cérémonie aura lieu le vendredi en fin d'après-midi ou en soirée. Cette cérémonie doit présenter un peu de folklore local et/ou une touche touristique.

b) La cérémonie sera ouverte par le port du drapeau de l'ICF par un membre du pays organisateur suivi des autorités. Ensuite, les athlètes suivront par nation, par ordre alphabétique, dans le défilé derrière leur drapeau national précédé d'un panneau mentionnant le nom du pays. Le pays organisateur sera le dernier pays du défilé. Tous les drapeaux seront réunis sur la scène.

c) Le maire ou une autre autorité locale et le Président de l'ICF prononceront un bref discours : souhaiter la bienvenue à tous – souhaiter la réussite à tous les participants – remercier.

d) Le président de l'organisation présentera son équipe.

e) La personne désignée ouvrira officiellement l'événement dans la langue du pays, en français et en anglais (qui sont les 2 langues officielles de l'ICF) : « Je déclare ouverts les Championnats du Monde de canicross, Bike-Joëring et scooter (+ année et lieu) ».

f) Audition de l'hymne de l'événement (« Ode à la Joie », musique du dernier mouvement de la Neuvième Symphonie de Ludwig von Beethoven).

g) Cette cérémonie doit se clôturer par un verre de bienvenue (verre de l'amitié).

4.8.6 Cérémonie de clôture

a) Le pays organisateur doit s'assurer que la cérémonie de remise des podiums et de clôture (qui fait partie intégrante des Championnats) se déroule immédiatement après la publication des résultats « officiels ».

b) L'annonce des résultats se fera par catégorie, en distribuant les trois médailles (or, argent et bronze) - le drapeau national des 3 gagnants sera hissé - l'hymne national du champion sera joué.

c)) Les athlètes primés doivent être présents, sauf en cas de force majeure (Ex. hôpital ...)

d) Dans le cas des Champions du Monde, à la fin, tous les Champions du Monde (catégories + catégories élite) se réuniront sur scène et l'hymne de l'Événement sera joué.

e) L'événement sera officiellement clôturé par une autorité présente – bref discours.

f) Le Président de l'organisation remet le drapeau au Président de l'ICF, qui le remettra à la nation organisatrice de l'édition suivante.

CHAPITRE 5: RÈGLES TECHNIQUES GÉNÉRALES

5.1. Chronométrage

5.1.1 Il est obligatoire de prendre le temps de chaque participant. La méthode utilisée doit être fiable et incontestable.

5.1.2. Un double chronométrage est obligatoire, il peut être fait par caméra vidéo ou chrono manuel.

5.1.3. Le chronométrage sera effectué sur la ligne de départ et sur la ligne d'arrivée.

5.1.4. Le chronométrage doit se faire au moyen de « puces électroniques » fixées, selon les directives de l'équipe de chronométrage, sur les dossards ou sur la poitrine du dossard en tissu, sur la cheville ou sur la chaussure du concurrent, sur le collier ou le harnais du chien.

5.1.5. Dans le cas où il s'agit du dernier sprint avant la fin, ce sera le nez du chien qui sera pris en considération pour le classement, pas le temps par chronométrage.

5.1.6. Il n'est pas nécessaire de chronométrer sur d'autres parties du parcours.

5.1.7. Les lignes de départ et d'arrivée doivent se trouver dans une zone visible.

5.2. Dossards

5.2.1 Le pays organisateur doit fournir les dossards. Ceux-ci doivent être résistants (ne peuvent se déchirer). Les dossards peuvent également être en tissu. Aucun dossard autocollant n'est autorisé.

5.2.2. Les dossards doivent être solidement fixés sur la poitrine.

5.2.3. Pour le Bike-Joëring et le Scooter, une plaque de cadre rigide doit également être utilisée et montée à un endroit clairement visible.

5.3. Parcours

5.3.1 Le parcours doit être attrayant, situé dans un environnement contenant de nombreux arbres et si possible, à un emplacement magnifique. Le parcours doit être attrayant à la fois pour les humains et les chiens. Alternance entre des parties très peu accidentées sur des tronçons plus grands et longs, des parties techniques sur des pistes simples.... Chaque type de chien doit bénéficier d'un avantage sur certaines parties du parcours.

5.3.2 Les parties dangereuses, trop étroites, avec de grosses pierres et des racines doivent être évitées.

5.3.3 L'organisateur doit s'assurer que le sol du parcours n'est pas abrasif pour les pattes du chien. **L'asphalte ne doit pas dépasser 10% du parcours et est interdit au Départ.²**

5.3.4. L'organisateur doit choisir les parcours de manière à ce que le sol reste en bon état dans toutes les situations: il doit être évalué dans toutes les conditions météorologiques, même en cas de fortes pluies, sans présenter de risque de détérioration.

5.3.5. Le parcours pour le bike-joëring et le scooter: comme en canicross, le trail doit alterner entre des parties « techniques » et des parties « plus faciles ». S'assurer que le parcours ne devienne pas trop dangereux pour les humains et pour les chiens. Si c'est le cas, le parcours de bike-joëring peut être légèrement différent du parcours de canicross afin d'éviter les zones techniques. Cela relèvera de la responsabilité de l'organisateur qui devra consentir les meilleurs efforts pour préserver l'intégrité physique des concurrents et de leurs chiens.

5.3.6. En cas de pluie battante, l'organisateur ou la Commission Technique peut fermer les parcours à l'inspection par les athlètes afin de préserver la qualité du terrain.

5.3.7. Aucun chien ne peut courir en liberté sur les parcours, même pendant la période autorisée pour l'inspection des parcours (avant, pendant et après les compétitions). S'il y a un chien sur le parcours, celui-ci sera identifié et exclu de l'ensemble des Championnats du Monde. La même règle s'applique au concurrent qui est inscrit avec le chien concerné.

5.3.8. En cas de non-respect du parcours officiel (erreur de direction, prise de raccourci... etc.) le concurrent sera pénalisé suite au rapport des commissaires. Dans le cas où le concurrent prend

² Décision prise lors de l'Assemblée générale d'automne 2024 en Italie. L'augmentation comprendra 5 € pour l'équipe vétérinaire, 10 € pour le comité et les juges, 5 € par adulte à l'ICF et 2 € par enfant à l'ICF.

involontairement un itinéraire plus long, la Commission Technique peut décider de ne pas pénaliser le concurrent. Si un concurrent quitte le circuit pour cause de force majeure, la Commission Technique décidera.

5.4. Balisage du Parcours

5.4.1. Procédure à suivre en cas de changement de direction, à l'aide de flèches directionnelles sur un piquet:

« Avertissement » en cas de changement de direction, +/- 20 m à l'avance (une cible rouge ou des flèches sur le côté du changement de direction)

« Indiquer » à l'endroit où il y a un changement de direction.

« Confirmer » la direction après le changement (cible bleue ou flèche ou bannière / bandes plastiques)

5.4.2. Les parties techniques (un virage serré, une pierre, une forte pente, un creux...) doivent être marquées d'une cible jaune ou de points d'exclamation.

5.4.3. Sur les longues parties droites du parcours, des bandes doivent être placées pour confirmer la direction du parcours.

5.4.4. On peut également utiliser des bandes de couleur neutre ou des bandes portant le nom des sponsors sur l'ensemble du parcours.

5.5. Inspection des parcours

5.5.1 L'inspection/reconnaissance du parcours avec un chien est autorisée jusqu'à 1 heure avant le premier départ de la première course. Une heure après le dernier départ de la dernière course, le parcours sera à nouveau ouvert pour inspection. À moins que les Commissions Techniques n'en décident autrement (p. ex., en raison du mauvais temps – dommages au parcours). Aucun chien, même attaché avec sa laisse n'est autorisé sur le parcours pendant la course et en dehors de la période mentionnée précédemment (même si c'est le chien est celui d'un supporter et ne court pas lors de l'événement).

5.5.2. Le parcours doit être entièrement balisé avant l'ouverture du parcours pour les concurrents à 14h00 le jeudi.

5.5.3. En cas de violation des règles spécifiées pour l'inspection du parcours, le concurrent sera sanctionné.

5.6. Départs

5.6.2. Dispositions Générales

5.6.2.1. Ordre de départ : l'ordre de départ par discipline est le suivant : 1 scooter – 2 bike-joëring – 3 canicross.

5.6.2.2. Pour chaque catégorie, le concurrent **ET** son chien doivent se trouver derrière la ligne de départ.

5.6.2.3. Une bannière « Start » est obligatoire.

5.6.2.4. Le starter donne le signal de départ. Il peut être assisté par une horloge sonore.

5.6.2.5. Une fois la ligne de départ franchie, toutes les règles de course s'appliquent.

5.6.2.6. Un concurrent qui n'est pas présent pour son départ, selon l'horaire officiel et après avoir été appelé, ne peut plus prendre le départ et sera éliminé = disqualification.

5.6.2.7. Le pays organisateur doit essayer de fournir un horaire possible pour les concurrents inscrits dans 2 catégories (canicross + bike-joëring).

5.6.2.8. Un même concurrent **ne peut pas participer aux 3 catégories**. Il ne peut donc concourir que dans 2 catégories maximum. Les relais ne sont pas pris en compte dans ce nombre.

5.6.2.9. Les Championnats ont actuellement 2 types de départs: des départs individuels pour le canicross le samedi et des départs groupés (ou alternatifs) pour le canicross le dimanche. Départ individuel pour le bike-joëring et le scooter le samedi et le dimanche. En cas de départ individuel le dimanche, les départs seront donnés par discipline mais en commençant par le temps le plus rapide et en terminant par le temps le plus lent. Les départs peuvent être donnés toutes les 30 secondes ou 1 minute ou autre, selon le choix de l'organisateur et avec l'accord de la Commission Technique. Le départ dans les disciplines se fait uniquement sur base du temps, ce qui signifie que le plus rapide commence en premier, quel que soit l'âge ou qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme.

5.6.2.10. Si le concurrent n'est pas présent à l'heure de son départ, une sanction sera donnée (Départs manqués). Le concurrent sera disqualifié.

5.6.3. Départs individuels

5.6.3.1. Les départs pour le bike-joëring et le scooter peuvent être donnés toutes les minutes ou toutes les 30 secondes. Les départs pour le canicross peuvent être donnés toutes les minutes ou toutes les 30 ou 15 secondes. Les départs individuels sont du type « contre la montre ». L'intervalle entre les départs doit être défini en fonction de la décision de l'organisateur et avec l'approbation de la Commission Technique. Les départs peuvent également être donnés par paires (2 par 2): chaque concurrent individuellement dans son couloir (il doit donc y avoir 2 couloirs).

5.6.3.2. La liste de départ, mentionnant l'heure de départ de chaque participant, sera affichée sur le panneau d'information officiel afin que les concurrents connaissent à l'avance l'heure exacte de départ.

a) Le samedi, ils seront donnés dans l'ordre des dossards.

b) Le dimanche, les départs seront donnés par discipline dans l'ordre du temps réalisé le samedi, du plus rapide au plus lent, dans chaque discipline.

5.6.4. Départs groupés

5.6.4.1. Le dimanche, les départs seront donnés par discipline dans l'ordre du temps réalisé le samedi, du plus rapide au plus lent, dans chaque discipline.

5.6.4.2. Le départ groupé peut être autorisé, après inspection du parcours, lors de l'assemblée générale de printemps précédant le championnat, par un vote pour décider si le départ groupé sera sûr ou non.

5.6.4.3. Les départs groupés ne peuvent être autorisés que pour le canicross, à l'exception des catégories Benjamins, Minimes et Cadets, uniquement si toutes les conditions de sécurité sont réunies (largeur et longueur de la zone de départ et protection individuelle, par exemple avec des filets sur une longueur suffisante). Pour ce type de départ, il est obligatoire d'avoir une zone de départ d'au moins 50 mètres de large, la zone où tous les concurrents se rejoignent sur un parcours plus étroit doit se situer à au moins 100 mètres après la ligne de départ. Après ce tronçon

de 100 m, il est recommandé d'éviter un virage à 90°, afin que les participants ne tombent pas et qu'il y ait moins de chances qu'ils s'emmêlent avec les chiens.

5.6.4.4. Si le terrain ne peut permettre un départ groupé par manque d'espace, les départs peuvent être donnés par vagues ou individuellement (comme spécifié au point 5.6.3.1.). L'heure de départ et les concurrents de chaque vague doivent être mentionnés sur le panneau d'information officiel. Le type de départ (groupé, par vagues ou individuel) sera décidé par vote lors de l'Assemblée Générale de printemps précédant le championnat.

5.7. Chambre d'Appel

5.7.1 La chambre d'appel est une zone entourée de barrières qui précède la zone de départ. Elle doit être assez grande, pour que les chiens aient un peu d'espace pour respirer. Des récipients d'eau seront disponibles pour rafraîchir et hydrater les chiens.

5.7.2 Le concurrent doit être présent dans la chambre d'appel 10 minutes avant le départ officiel. Le chien peut être amené dans la zone de départ au plus tard lorsque l'équipe doit entrer dans la « voie de course » (*'racing lane'*). Une fois qu'ils sont entrés dans la chambre d'appel, ils ne peuvent plus en sortir. Ils sont à la disposition du starter. Plusieurs contrôles peuvent encore être effectués avant que le concurrent n'entre dans la chambre ou même à l'intérieur de la chambre d'appel.

5.7.3. Les garçons/filles 'benjamins', les garçons/filles 'minimes', les garçons/filles 'cadets'³, les concurrents de bike-joëring et les concurrents de scooter peuvent être assistés par leur « assistant » - un seul.

5.7.4. L'organisateur doit fournir une chambre d'appel et un service de contrôle dont les tâches sont les suivantes:

- a) Identifier les chiens en lisant la puce électronique ou le tatouage lisible.
- b) Inspection du harnais (qui ne peut pas blesser le chien)
- c) Vérification de la longueur de la laisse (max. 2,0 ou 2,5 m lorsqu'elle est complètement déployée)
- d) Vérification des chaussures de course : Pas de chaussures à pointes métalliques (« spikes ») (au cas où des spikes sont utilisés, le concurrent sera sanctionné conformément à ces règles).
- e) Ils doivent s'assurer que le dossard et la puce électronique sont correctement fixés sur la poitrine du concurrent et qu'ils sont visibles.

5.7.5. Une fois dans la chambre d'appel, il est interdit d'en sortir. S'il y a un problème avec l'équipement (harnais, mousqueton ...) une autre (tierce) personne peut aller chercher un équipement et le passer à travers la clôture.

5.7.6. Un Team Manager peut mettre dans la zone de départ dite « Chambre d'appel », des équipements de course « approuvés » pour compenser une casse de dernière minute.

³ Décision prise lors de l'AG de printemps 2024 en Italie

5.8. Arrivée

5.8.1. Cette zone doit être traitée avec soin pour la rendre attrayante et mémorable.

5.8.2. Cette zone est souvent très fréquentée. En conséquence, il faut prévoir:

a) Barrières métalliques sur au moins 20 à 50 m de chaque côté.

b) Ligne d'arrivée visible.

c) Des bannières avec des sponsors, des partenaires, etc. attachées aux barrières afin de rendre la zone d'arrivée dégagée pour tout le monde, en particulier pour les chiens afin d'éviter qu'ils ne soient dérangés.

d) Les drapeaux des nations doivent être présents.

e) Une bannière avec le mot « finish/arrivée » est obligatoire.

f) Il doit y avoir suffisamment de seaux à boire et de coquillages de baignade pour chiens afin que les chiens puissent se réhydrater et se rafraîchir. L'organisation doit s'assurer qu'il y a suffisamment d'eau fournie et qu'elle soit réapprovisionnée si nécessaire

g) Boissons pour les athlètes

h) Un poste de premiers secours à proximité

i) Animation (pour le public)

j) Un endroit où le temps est pris / le chronométrage effectué, non ouvert au public

k) Minimum 2 juges à la ligne d'arrivée, indépendamment du poste de chronométrage

l) Les personnes qui gardent la zone d'arrivée dégagée et escortent / aident les athlètes à reprendre leur souffle après la course en tenant leurs chiens.

Remarque : Seule une personne debout est autorisée à encourager verbalement le concurrent et/ou le chien. L'encouragement en courant ou en roulant à vélo à côté du concurrent est strictement interdit!

5.8.3. Les commissaires et les juges de course doivent s'assurer du respect de cette règle.

5.9. Panneau d'information officiel

5.9.1. Un panneau d'information officiel sera placé à un endroit stratégique afin qu'il puisse être vu par chaque participant.

5.9.2. Sur ce panneau, il convient de mentionner:

- a) L'heure de départ de chaque participant de toute Catégorie, groupé, par vagues ou départ individuel. La liste de départ sera publiée la veille de la course en soirée – le vendredi soir, le samedi soir.
- b) La température mesurée au départ de chaque course.
- c) Le nom, le numéro de téléphone et le lieu où ils peuvent trouver le président de la Commission Technique pendant l'événement.
- d) La liste des résultats, en notant « non officiel » ou « officiel » avec dans chaque cas, la mention de l'heure de publication.
- e) Les décisions de la Commission Technique (disqualifications et pénalités) avec mention de l'heure de publication.
- f) Le texte complet du règlement de l'ICF en français et en anglais.
- g) Cartes des parcours de course individuels en fonction des catégories.
- h) Une liste des numéros de contact d'urgence pour les vétérinaires locaux, les médecins, la police, les pompiers, etc.

CHAPITRE 6: OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

6.1. ICF

6.1.1. Le pays organisateur est tenu de verser une caution de 1000 €. En cas de défaut, cette caution restera la propriété de l'ICF. Le paiement peut être effectué sous forme de « Garantie bancaire ».

6.1.2. Lors de l'assemblée générale de printemps précédant le championnat, le pays organisateur annonce le tarif des frais d'inscription.

6.1.3. Le pays organisateur doit payer une redevance à l'ICF. Celle-ci sera de 5 € pour l'équipe vétérinaire par départ (1 départ = course pour l'ensemble de l'épreuve), 10 € pour le comité et les juges par adulte, adapted et adapted 2 au départ (1 départ = course pour l'ensemble de l'épreuve), 5€ (cinq euros) par adulte, adapted et adapted 2 au départ (1 départ = course pour l'ensemble de l'épreuve) et de 2€ pour les enfants.

IMPORTANT : DÉPART = DÉPART ENREGISTRÉ SUR LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

6.1.4. La caution sera restituée au pays organisateur; le montant du droit en sera déduit.

6.1.5. Dans le cadre de ses activités, l'ICF est tenue de respecter toutes les obligations découlant pour l'ICF du règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/ES (Règlement général sur la protection des données). Il s'agit principalement du traitement des données à caractère personnel obtenues lors de l'inscription aux Championnats du Monde, du traitement de la liste de départ et d'autres activités liées à l'obtention de données à caractère personnel.

6.2. Vétérinaire

6.2.1 L'organisateur doit prévoir une équipe vétérinaire professionnelle pendant toute la durée de l'événement pour le contrôle des chiens et des besoins éventuels des concurrents en cas de blessure ou de maladie d'un chien. Pour plus de détails sur l'aspect 'vétérinaire', voir le [Chapitre 7](#).

6.3. Obligations de l'Organisateur vis-à-vis de la Commission Technique

6.3.1. L'organisateur est tenu de désigner une personne de contact qui restera en contact avec le Président de la Commission Technique et qui sera en mesure de répondre à toutes les questions (circuit, numéros de téléphone, etc.).

6.3.2. Dès le jeudi, l'organisateur fournira au Président de la Commission Technique un moyen de transport (quad, vélo, véhicule 4x4...) permettant à ce dernier de visualiser le circuit à tout moment.

6.3.3. L'organisateur fournira un panier-repas à tous les membres de la Commission Technique.

6.3.4. L'organisateur soumet au Président de la Commission Technique: Le jeudi, lors de l'Assemblée générale: la liste des participants inscrits, la liste de départ pour tous les

commissaires (avec numéros de dossards) – la carte des circuits après avoir mentionné les points techniques et/ou critiques sur ceux-ci.

6.3.5. Le samedi, immédiatement à la fin de la première journée: les résultats officiels pour enregistrer les pénalités qui y figurent et signer le document pour officialiser les résultats.

6.3.6. L'organisateur doit fournir des boissons et un déjeuner à midi aux personnes qui travaillent sur le terrain.

6.3.7. L'organisateur est tenu de se conformer aux observations de la Commission Technique.

6.3.8. L'organisateur de la course ainsi que le Président de la Commission Technique ou son assistant doivent assister aux réunions des chefs d'équipe (*Team leaders*).

6.3.9. L'organisateur place sur le parcours de course des superviseurs chargés d'observer les anomalies et irrégularités commises par les concurrents. Ils seront formés, pourront juger et assisteront, en tout ou en partie, aux réunions de la Commission Technique pour rendre compte de leurs travaux. Ils tenteront de prouver les faits reprochés en utilisant des images (photos ou vidéos).

6.4. Concurrents

6.4.1 L'organisateur remettra aux team managers:

- a) Les documents permettant de déposer une plainte (anglais, français, allemand)
- b) Les documents permettant de s'inscrire aux relais.

6.4.2 Chaque concurrent doit apporter sa carte d'identité ou son passeport. La nationalité, le sexe et la date de naissance seront vérifiés par l'organisateur.

6.4.3. Les concurrents doivent connaître les règles de l'ICF.

6.4.4. Les concurrents doivent préparer leurs chiens de manière appropriée (pour la longueur du parcours, les niveaux d'entraînement des chiens et des concurrents).

6.4.5. Les concurrents/maîtres-chiens doivent garder le stake-out/aire de stationnement propres, ne pas jeter de nourriture et jeter les excréments de chien ou autres déchets dans des conteneurs disponibles à cet effet. Si aucun conteneur de ce type n'est prévu, il convient d'emporter les ordures pour les évacuer à un autre endroit approprié sans déranger les autres personnes.

6.5. Premiers secours

6.5.1. Un poste sanitaire ou médical permanent doit obligatoirement être établi sur le site.

6.5.2. L'hôpital le plus proche doit être informé du concours. Un véhicule doit être prévu en cas d'intervention sur site.

6.5.3. L'organisateur prend en charge tous les frais liés à l'organisation de la surveillance médicale ou des services de premiers secours. L'organisateur organise les services conformément aux exigences législatives internes du pays concerné.

6.6. Sécurité

6.6.1. L'ensemble du parcours doit être accessible avec un véhicule en cas d'accident. Un véhicule officiel peut être utilisé sur le parcours en cas d'accident ou de problème technique.

6.6.2. L'organisateur se charge de toutes les autres questions liées à la sécurité (par exemple la protection de l'emplacement ou les questions liées à l'assurance de la fluidité et de la sécurité du trafic) conformément aux exigences législatives internes du pays concerné.

6.7. Souvenirs

6.7.1. Indépendamment de l'aspect 'compétition' et 'événement sportif', il y a l'aspect touristique et psychologique de l'événement. Il est souhaitable que le pays organisateur profite de l'occasion pour remettre un prix souvenir à chaque participant.

6.7.2. L'organisateur offre à chaque concurrent un T-shirt ou autre chose comme cadeau souvenir de l'événement. Le coût d'un tel cadeau est inclus dans le montant de la première inscription. Ce cadeau sera soumis aux nations (ainsi que les médailles pour les gagnants) lors de la dernière AG de printemps avant l'événement.

6.7.3. Le vendredi soir ou le samedi soir, l'organisateur offre un repas de fête à chaque concurrent. Le coût de ce repas est inclus dans le montant de la première inscription.

6.8. Nettoyage

6.8.1. Tout le monde s'assurera sur le lieu de la course qu'il **nettoie les excréments** de son chien (et pourquoi pas le désordre laissé par quelqu'un d'autre, si cette personne ne fait pas attention). Il respectera l'environnement local et naturel. En cas de problème, la Commission Technique peut émettre un avertissement conformément au présent Règlement.

6.9. Règlement général sur la protection des données

6.9.1. Au cours de ses activités organisationnelles, l'organisateur est tenu de respecter toutes les obligations découlant pour l'ICF du règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/ES (Règlement général sur la protection des données). Ceci concerne principalement le traitement des données à caractère personnel obtenues lors de l'inscription aux Championnats du Monde, du traitement de la liste de départ et de la liste des résultats, de la réalisation de photographies ou de vidéos des championnats et d'autres activités liées aux données à caractère personnel.

CHAPITRE 7: SOINS VÉTÉRINAIRES

7.1. Soins vétérinaires

7.1.1. L'organisateur doit disposer d'au moins deux vétérinaires toujours disponibles pendant toute la durée de l'événement pour contrôler les chiens et les éventuels besoins des concurrents en cas de blessure ou de maladie d'un chien.

7.1.2 Pendant toute la durée de l'événement, une couverture vétérinaire doit être disponible. Le vétérinaire doit rester au stake-out à l'extérieur ou à proximité, y compris pendant la nuit. Une liste des contacts d'urgence de vétérinaires locaux doit être renseignée sur le panneau d'information officiel.

7.1.3 Les chiens doivent être identifiables par tatouage ou puce électronique

7.1.4. Les chiens doivent passer le contrôle vétérinaire pour être acceptés à la course. Les chiens qui ne réussissent pas les examens du vétérinaire ne seront pas autorisés à prendre le départ.

7.1.5. Le chien doit être identifiable et en ordre de vaccinations.

7.1.6. Les chiens doivent être vaccinés: c'est le carnet vétérinaire des chiens qui fait foi pour vérifier si le chien a reçu tous les vaccins nécessaires. Les vaccins obligatoires sont: Rage, Parvovirus, Distemper virus et Toux du Chenil (KC). Le vaccin KC doit être efficace contre le virus parainfluenza (CPIV) et la bactérie Bordetella bronchiseptica (Bb), quelle que soit la marque de commerce du vaccin. En cas de première vaccination, celle-ci doit être effectuée au moins 21 jours avant l'événement.

7.1.7. Des contrôles inopinés sur les chiens doivent avoir lieu au départ, à l'arrivée ou pendant l'événement. Les vétérinaires et le Président de la Commission Technique ont le droit de mettre en œuvre des contrôles vétérinaires à tout moment.

7.1.8. Les chiennes en chaleur sont autorisées à prendre le départ, si des mesures sont prises pour atténuer les effets néfastes de cette période.

7.1.9. Le vétérinaire décidera si une chienne peut prendre le départ ou non en cas de grossesse.

7.1.10. Le vétérinaire vérifiera l'âge du chien, qui doit être d'au moins 18 mois pour le Canicross, le bike-joëring et le scooter. **Aucune dérogation ne sera accordée.**

7.1.11. Le vétérinaire ordonnera ou effectuera les contrôles antidopage sur un chien s'il le juge suspect.

7.1.12. Le concurrent peut encore changer le chien jusqu'au contrôle vétérinaire.

7.1.13. Lors de l'inspection vétérinaire, les enfants de la catégorie minimales garçons/filles seront évalués avec leur chien devant la Commission Technique et devront démontrer qu'ils sont capables de gérer le chien. Si les examinateurs constatent des difficultés, il sera conseillé aux parents de trouver un autre chien. Si l'enfant n'a pas la possibilité de trouver un chien mieux adapté, il pourra prendre le départ avec son chien présenté mais au moins la famille sera avertie du danger. En d'autres termes, il est recommandé aux parents de choisir pour leur enfant, un chien adapté à ses performances.

CHAPITRE 8: DISCIPLINES, CATÉGORIES ⁴

8.1. Bike-Joëring

Hommes Juniors (de 16 à 18 ans), avec titre

Hommes Seniors (de 19 à 39 ans), avec titre

Hommes Vétérans I (de 40 à 49 ans), avec titre

Hommes Vétérans II (de 50 à 59 ans), avec titre

Hommes Vétérans III (60 ans et plus), avec titre

Dames Juniors (de 16 à 18 ans), avec titre

Dames Seniors (de 18 à 39 ans), avec titre

Dames Vétérans I (de 40 à 49 ans), avec titre

Dames Vétérans II (de 50 à 59 ans), avec titre

Dames Vétérans III (60 ans et plus), avec titre

8.2. Scooter 1 chien

Hommes Juniors (de 16 à 18 ans), avec titre

Hommes Seniors (de 19 à 39 ans), avec titre

Hommes Vétérans I (de 40 à 49 ans), avec titre

Hommes Vétérans II (50 ans à 59 ans), avec titre

Hommes Vétérans III (60 ans et plus), avec titre

Dames Juniors (de 16 à 18 ans), avec titre

Dames Seniors (de 18 à 39 ans), avec titre

Dames Vétérans I (de 40 à 49 ans), avec titre

Dames Vétérans II (50 ans à 59 ans), avec titre

Dames Vétérans III (60 ans et plus), avec titre

⁴ Décision prise lors de l'AG de printemps 2024 en Italie

8.3. Canicross

Garçons Benjamin (de 7 à 9 ans), avec titre

Garçons Minimes (de 10 à 12 ans), avec titre

Garçons Cadets (de 13 à 15 ans), avec titre

Hommes Juniors (de 16 à 18 ans), avec titre

Hommes Seniors (de 19 à 39 ans), avec titre

Hommes Vétérans I (de 40 à 49 ans), avec titre

Hommes Vétérans II (de 50 à 59 ans), avec titre

Hommes Vétérans III (60 ans et plus), avec titre

Filles Benjamin (de 7 à 9 ans), avec titre

Filles Minimes (de 10 à 12 ans), avec titre

Filles Cadets (de 13 à 15 ans), avec titre

Dames Juniors (de 16 à 18 ans), avec titre

Dames Seniors (de 19 à 39 ans), avec titre

Dames Vétérans I (de 40 à 49 ans), avec titre

Dames Vétérans II (de 50 à 59 ans), avec titre

Dames Vétérans III (60 ans et plus), avec titre

Adapted Hommes (from 7 years and more), with title

Adapted Dames (from 7 years and more), with title

Adapted 2 Hommes (from 7 years and more), with title

Adapted 2 Dames (from 7 years and more), with title

Exemple référence 2025: (Ce tableau peut être utilisé et adapté chaque année) Annexe No.1

8.4. ELITE

8.4.1. Le titre Elite comprend tous les concurrents des disciplines individuelles, à partir de la catégorie Senior et plus âgés. Les catégories Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors ne peuvent pas participer à la course Elite.

Annnonce des trois concurrents les plus rapides, dans trois disciplines en résumant les résultats des catégories individuelles pour les deux jours du Championnat. Le titre Elite de Champion du Monde est décerné au concurrent masculin et féminin ayant le meilleur temps scratch dans chaque discipline avec trophée + hymne de l'épreuve en présence des champions de chaque catégorie, à l'issue de la cérémonie sur le podium.

8.4.2. Le titre sera décerné pour les catégories:

Bike-Joëring Hommes (seniors, vétérans hommes I, vétérans hommes II, vétérans hommes III)

Bike-Joëring Dames (seniors, vétérans dames I, vétérans dames II, vétérans dames III)

Scooter Hommes (seniors, vétérans hommes I, vétérans hommes III)

Scooter Dames (seniors, vétérans dames I, vétérans dames III)

Canicross Hommes (seniors, vétérans hommes I, vétérans hommes II, vétérans hommes III)

Canicross Dames (seniors, vétérans dames I, vétérans dames II, vétérans dames III)

8.5. RELAIS

Relay Canicross Hommes (de junior à vétérans III)

Relay Canicross Dames (de junior à vétérans III)

Relay mixte Canicross, Scooter & Bike hommes - (de junior, à vétérans III)

Relay mixte Canicross, Scooter & Bike dames - (de junior, à vétérans III)

(Voir [Chapitre 12](#))

8.6. RÈGLES GÉNÉRALES – CATÉGORIES, DISCIPLINES

8.6.1. Chaque concurrent est obligé de concourir dans sa catégorie.

8.6.2. Pour l'établissement de la catégorie, la date anniversaire n'est pas prise en considération, c'est l'année de naissance qui fait foi pour déterminer la catégorie. (Voir [Annexe 01](#) à titre de référence générale)

8.6.3. L'identité du concurrent, ainsi que son année de naissance, son sexe et sa nationalité, seront (obligatoirement) contrôlés sur place par l'organisateur sur base de la carte d'identité ou du passeport.

8.6.4. Le poids du chien n'est pas pris en considération.

8.6.5. Le chien doit être âgé d'au moins 18 mois pour le Canicross, le bike-joëring et le scooter.
Aucune dérogation ne sera autorisée.

8.6.6. Le montant des frais d'inscription à la course de scooter est identique au montant des autres disciplines. Un seul et même concurrent ne peut pas s'inscrire aux 3 disciplines: seules deux disciplines différentes sont admises.

8.6.7. Pour rappel : Le chien n'est autorisé à courir que deux fois⁵ :

- Un Trail Junior ou Adulte et un Trail Benjamins ou Minimes ou Cadets
- Un trail Junior ou Adulte et un relais
- Un Trail Benjamins ou Minimes ou Cadets et un relais
- Deux Trail Benjamins ou Minimes ou Cadets

Par conséquent, si un concurrent s'inscrit à plus que les courses autorisées et dans une discipline différente, il doit participer avec deux chiens différents.

8.6.8. Le titre sera attribué à toutes les catégories composées de minimum 3 concurrents inscrits même s'il y a moins de 3 concurrents classés au final (pour cause d'absence, disqualification, abandon)

8.6.9. S'il y a moins de 3 concurrents inscrits sur la liste officielle des départs, la cérémonie du podium aura lieu, avec hymne national, drapeau et médaille. **Mais aucun titre officiel ne sera attribué.** (Le concurrent ne peut pas dire qu'il est Champion du Monde.)

8.6.10. Il est strictement interdit de tirer le chien en courant (canicross) ou de rouler devant le chien (bike-joëring, scooter). La limite maximale autorisée pour le coureur est la hauteur des épaules de l'animal. Si le chien se trouve à hauteur du concurrent, la laisse ne peut être tendue. Il est **strictement interdit de tirer** le chien, tirer le chien est uniquement autorisé pour le mettre dans la bonne direction: changement de direction, démêlage, inattention due à des facteurs environnementaux (chien de spectateur, animaux sauvages...). Le concurrent ralentira si le chien est fatigué et adaptera sa vitesse à celle du chien. En cas de descente raide, le chien peut être tenu derrière le concurrent. En cas de violation des règles, le concurrent sera sanctionné.

8.6.11. Sur un parcours technique ou un long parcours, il faut admettre qu'il est possible que le coureur dépasse involontairement le chien ou que le chien hésite. Dans ce cas, la Commission Technique peut décider de tolérer la situation si l'action est très courte et involontaire.

8.6.12. Durant la compétition, un concurrent peut demander le passage en exprimant son souhait par le mot « PISTE » ou « TRAIL ». Le concurrent sur le point de se faire dépasser, doit laisser passer l'autre équipe. L'athlète plus lent doit tenir son chien court contre lui pendant le dépassement, particulièrement en présence de chiens réactifs ou en chaleur. Refuser de laisser passer une équipe plus rapide en mettant le chien d'un côté de la route et le concurrent de l'autre côté est également interdit. En cas de violation des règles, le concurrent sera sanctionné.

8.6.13. Dans les 200 derniers mètres, les concurrents ne sont pas tenus de tenir les chiens courts lorsqu'une autre équipe dépasse, mais ils ne peuvent jamais perturber l'autre équipe, par exemple en bloquant la route, en mettant le chien d'un côté de la route et le concurrent de l'autre côté.

8.6.14 Pendant la compétition, le chien doit porter un harnais. La laisse doit être attachée au harnais et ne peut pas être attachée au collier pendant la course. En cas de manquement, le concurrent sera sanctionné.

8.6.15. Les colliers du type 'étrangleur', 'haltis' et les laisses du type enrouleur sont strictement interdits. En cas de violation de ce point, le concurrent sera sanctionné.

⁵ Décision prise lors de l'AG de printemps 2024 en Italie

8.7. Ordre chronologique des départs⁶:

- 01 Scooter Men / Seniors Hommes
- 02 Scooter Women / Seniors Dames
- 03 Scooter Master Men I / Vétérans Hommes I
- 04 Scooter Master Women I / Vétérans Dames I
- 05 Scooter Master Men II / Vétérans Hommes II
- 06 Scooter Master Men III / Vétérans Hommes III
- 07 Scooter Juniors Men / Juniors Hommes
- 08 Scooter Juniors Women / Juniors Filles
- 09 Scooter Master Women II / Vétérans Dames II
- 10 Scooter Master Women III / Vétérans Dames III
- 11 Bike-Jöring Men / Seniors Hommes
- 12 Bike-Jöring Women / Seniors Dames
- 13 Bike-Jöring Master Men I / Vétérans I Hommes
- 14 Bike-Jöring Master Women I / Vétérans I Dames
- 15 Bike-Jöring Master Men II / Vétérans II Hommes
- 16 Bike-Jöring Master Women II / Vétérans II Dames
- 17 Bike-Jöring Master Men III / Vétérans III Hommes
- 18 Bike-Jöring Juniors Men / Juniors Garçons
- 19 Bike-Jöring Juniors Women / Juniors Filles
- 20 Bike-Jöring Master Women III / Vétérans III Dames
- 21 Canicross Men / Seniors Hommes
- 22 Canicross Women / Seniors Dames
- 23 Canicross Master Men I / Vétérans I Hommes
- 24 Canicross Master Women I / Vétérans I Dames
- 25 Canicross Master Men II / Vétérans II Hommes
- 26 Canicross Master Women II / Vétérans II Dames
- 27 Canicross Master Men III / Vétérans III Hommes
- 28 Canicross Juniors Men / Juniors Garçons
- 29 Canicross Juniors Women / Juniors Filles
- 30 Canicross Master Women III / Vétérans III Dames
- 31 Canicross Adapted Sport Men (sur le sentier pour adultes)
- 32 Canicross Adapted Sport Women (sur le sentier pour adultes)
- 33 Canicross Cadets Boys / Cadets Garçons
- 34 Canicross Cadets Girls / Cadets Filles
- 35 Canicross Young Boys / Minimes Garçons
- 36 Canicross Young Girls / Minimes Filles
- 37 Canicross School Boys / Benjamins Garçons
- 38 Canicross School Girls / Benjamins Filles
- 39 Canicross Adapted 2 Sport Men (sur le sentier pour benjamins et minimes)
- 40 Canicross Adapted 2 Sport Women (sur le sentier pour benjamins et minimes)

Relais Canicross hommes (de junior, à vétérans III)

Relais Canicross dames (de junior, à vétérans III)

Relais mixed Canicross, Scooter & Bike hommes - (de junior, à vétérans III)

Relais mixed Canicross, Scooter & Bike dames - (de junior, à vétérans III)

⁶ Décision prise lors de l'AG de printemps 2024 en Italie

CHAPITRE 9: BIKE-JOËRING

9.1. Dispositions générales

9.1.1. Le circuit aura lieu le samedi et le dimanche.

9.1.2. La distance ne peut excéder 7 km, avec un minimum de 5 km.

9.1.3. Le parcours du dimanche peut être le même que celui du samedi. Le parcours peut être le même que celui du canicross.

9.1.4. Les départs seront toujours donnés individuellement pour le scooter et le bike-joëring.

9.1.5. Le samedi, les départs seront donnés par catégorie et dans l'ordre des dossards qui ont été attribués conformément au point 4.4.2. (Procédure d'enregistrement).

9.1.6. La liste de départ sera placée sur le panneau officiel dans la soirée de la veille du départ.

9.1.7. Le dimanche, les départs seront donnés dans l'ordre du temps réalisé le samedi, du plus rapide au plus lent dans chaque discipline. Le départ dans les disciplines se fait uniquement par le temps, ce qui signifie que le plus rapide commence en premier, peu importe l'âge ou qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme.

9.2. Catégories⁷

Hommes Juniors (de 16 à 18 ans), avec titre

Hommes Seniors (de 19 à 39 ans), avec titre

Hommes Vétérans I (de 40 à 49 ans), avec titre

Hommes Vétérans II (de 50 à 59 ans), avec titre

Hommes Vétérans III (60 ans et plus), avec titre

Dames Juniors (de 16 à 18 ans), avec titre

Dames Seniors (de 18 à 39 ans), avec titre

Dames Vétérans I (de 40 à 49 ans), avec titre

Dames Vétérans II (de 50 à 59 ans), avec titre

Dames Vétérans III (60 ans et plus), avec titre

9.3. Obligations des concurrents

9.3.1. Le concurrent doit être présent dans la chambre d'appel 10 minutes avant le départ officiel. Le chien peut être amené dans la zone de départ au plus tard lorsque l'équipe doit entrer dans la « voie de course » (*racing lane*). Une fois qu'ils sont entrés dans la chambre d'appel, ils ne peuvent plus en sortir. Ils sont à la disposition du starter. Plusieurs contrôles peuvent encore être effectués avant que le concurrent n'entre dans la chambre ou même à l'intérieur de la chambre d'appel (vérification de l'équipement et des conditions techniques du vélo, harnais du chien,

⁷ Décision prise lors de l'AG de printemps 2024 en Italie

longueur de la laisse, identification du chien par lecture de la puce électronique ou d'un tatouage lisible).

9.3.2. Une fois dans la chambre d'appel, il est interdit d'en sortir. S'il y a un problème avec l'équipement (harnais, mousqueton ...) une autre (tierce) personne peut aller chercher un équipement et le passer à travers la clôture.

9.3.3. Un Team Manager peut mettre dans la zone de départ dite « Chambre d'appel », des équipements de course 'approuvés' pour compenser une casse de dernière minute.

9.3.4. Le concurrent peut être assisté dans la zone de départ avant le départ par **une seule personne**. Cette personne tiendra le chien **OU** le vélo.

9.3.5. Si le concurrent est inactif et se laisse tirer par le chien sans aucune aide, il sera pénalisé.

9.4. Equipement dans les catégories Bike-Joëring

9.4.1. Dans les catégories bike-joëring, l'athlète doit se présenter au départ avec:

- a) Une plaque fixée à l'avant du vélo qui doit être clairement visible et mentionner le dossard du concurrent ET un dossard fixé sur la poitrine, ou un dossard en tissu – la puce électronique doit être fixée comme expliqué par l'équipe chronométreuse.
- b) Un casque
- c) Gants
- d) Les lunettes ne sont pas obligatoires, **mais fortement recommandé.**
- e) Une laisse attachée au harnais du chien et fixée au vélo, sous la barre de direction et au-dessus de la fourche du vélo. La laisse doit être une ligne absorbant les chocs et ne peut pas dépasser 2,5 m lorsqu'elle est⁸ complètement déployée.
- f) Le chien doit obligatoirement porter un harnais.
- g) Le concurrent est autorisé à utiliser un rail ou une tige munie d'un anneau pour faire passer la laisse (barre/antenne). Cet équipement n'est pas obligatoire, mais seulement recommandé.
- h) L'âge du chien: minimum 18 mois, aucune exception possible

9.4.2. Le concurrent doit s'assurer que le vélo n'est pas équipé d'un garde-boue métallique

9.4.3. Pour être classé pour le bike-joëring, le concurrent doit franchir la ligne d'arrivée avec 3 éléments: lui-même, le chien et le vélo. Ces 3 éléments doivent effectuer le parcours complet et doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble.

9.4.4. Le changement de VTT ou de cadre est autorisé entre la course du samedi et celle du dimanche. En cas de défaut technique, le VTT peut être réparé. L'échange du vélo entier est autorisé.

9.4.5. En Bike-Joëring, l'utilisation d'un VTT est obligatoire. Pour clarifier notre règlement, la description du VTT à utiliser sera la description de la Fédération Internationale de Cyclisme (UCI). L'utilisation d'un moteur caché est évidemment interdite.

⁸ Décision prise par le comité directeur de l'ICF

CHAPITRE 10: SCOOTER

10.1. Dispositions générales

10.1.1. La distance ne peut dépasser 7 km, avec un minimum de 5 km.

10.1.2. La distance est la même pour toutes les catégories.

10.1.3. Le circuit de scooter est le même que celui du bike-joëring. Le circuit doit être négociable par scooter. Il doit être inspecté et approuvé au cours de l'AG de Printemps.

10.1.4. Le même circuit est utilisé le samedi et le dimanche. Toutefois, le deuxième jour, le circuit peut être adapté par la Commission Technique.

10.1.5. Les départs seront toujours donnés individuellement.

10.1.6. Le samedi, les départs seront donnés par catégorie et dans l'ordre des dossards qui ont été attribués conformément au point 4.4.2. (Procédure d'enregistrement).

10.1.7. Le dimanche, les départs seront donnés dans l'ordre du temps réalisé le samedi, du plus rapide au plus lent dans chaque discipline. Le départ dans les disciplines se fait uniquement par le temps, ce qui signifie que le plus rapide commence en premier, peu importe l'âge ou qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme.

10.1.8. Si le concurrent est inactif et se laisse tirer par le chien sans aucune aide, il sera pénalisé.

10.2. Catégories⁹

Hommes Juniors (de 16 à 18 ans), avec titre

Hommes Seniors (de 19 à 39 ans), avec titre

Hommes Vétérans I (de 40 à 49 ans), avec titre

Hommes Vétérans II (50 ans à 59 ans), avec titre

Hommes Vétérans III (60 ans et plus), avec titre

Dames Juniors (de 16 à 18 ans), avec titre

Dames Seniors (de 18 à 39 ans), avec titre

Dames Vétérans I (de 40 à 49 ans), avec titre

Dames Vétérans II (50 ans à 59 ans), avec titre

Dames Vétérans III (60 ans et plus), avec titre

10.3. Obligations des concurrents

10.3.1 Le concurrent doit être présent dans la chambre d'appel 10 minutes avant le départ officiel. Le chien peut être amené dans la zone de départ au plus tard lorsque l'équipe doit entrer dans la

⁹ Décision prise lors de l'AG de printemps 2024 en Italie

« voie de course » (*‘racing lane’*). Une fois qu’ils sont entrés dans la chambre d’appel, ils ne peuvent plus en sortir. Ils sont à la disposition du starter. Plusieurs contrôles peuvent encore être effectués avant que le concurrent n’entre dans la chambre ou même à l’intérieur de la chambre d’appel (vérification de l’équipement et des conditions techniques du vélo, harnais du chien, longueur de la laisse, identification du chien par lecture de la puce électronique ou d’un tatouage lisible).

10.3.2. Une fois dans la chambre d’appel, il est interdit d’en sortir. S’il y a un problème avec l’équipement (harnais, mousqueton ...) une autre (tierce) personne peut aller chercher un équipement et le passer à travers la clôture.

10.3.3. Un Team Manager peut mettre dans la zone de départ dite « Chambre d’appel », des équipements de course ‘approuvés’ pour compenser une casse de dernière minute.

10.3.4. Le concurrent peut être assisté dans la zone de départ avant le départ par **une seule personne**. Cette personne tiendra le chien **OU** le scooter.

10.3.5. Les numéros de dossard sont attribués au hasard. Les dossards doivent être solidement fixés sur la poitrine du concurrent. Une petite plaque portant le même numéro doit être fixée sur la face avant du scooter.

10.3.6. L’âge du chien: minimum 18 mois, aucune exception possible

10.3.7. Le concurrent doit obligatoirement porter un casque et des gants. Il est conseillé de porter des lunettes.

10.3.8 Une laisse doit être fixée au harnais du chien. L’autre extrémité doit être fixée au scooter, sous le guidon et au-dessus de la fourche.

10.3.9 Cette laisse doit être extensible pour absorber les chocs, mais ne doit pas dépasser 2,5 m de long une fois étendue.

10.3.10. Le chien doit obligatoirement porter un harnais.

10.3.11. Pour être classé en scooter, le concurrent doit franchir la ligne d’arrivée avec 3 éléments: lui-même, le chien et le scooter. Ces 3 éléments doivent effectuer le parcours complet et doivent tous les trois franchir la ligne d’arrivée.

10.3.12. Il est permis d’utiliser un autre scooter pour prendre le départ le deuxième jour.

10.3.13. Le concurrent est autorisé à utiliser un rail ou une tige munie d’un anneau pour faire passer la laisse (barre/antenne). Cet équipement n’est pas obligatoire, mais seulement recommandé.

10.3.14. Il n’est pas autorisé d’utiliser des chaussures à pointes métalliques (« spikes »).

10.3.15. Les garde-boue métalliques ne sont pas autorisés.

10.3.16. Le concurrent et son chien doivent partager leurs efforts. Un concurrent jugé inactif par la Commission Technique sera immédiatement disqualifié.

10.3. 17. Le changement de scooter ou de cadre est autorisé entre la course du samedi et celle du dimanche. En cas de défaut technique, le scooter peut être réparé. L’échange du scooter complet est autorisé.

CHAPITRE 11: CANICROSS

11.1. Informations générales pour toutes les catégories Canicross

Canicross: la compétition a lieu les deux jours (samedi, dimanche), le parcours est toujours le même les deux jours, la longueur du parcours diffère selon les catégories individuelles.

11.1.1. Départs le samedi

11.1.1.1. Le samedi, les départs seront donnés par catégorie et dans l'ordre des dossards qui ont été attribués conformément au point 4.4.2. (Procédure d'enregistrement). Les départs seront individuels ou donnés en paires (deux par deux).

11.1.1.2. Les départs pour le canicross peuvent être donnés individuellement toutes les minutes ou toutes les 30 ou 15 secondes. Les départs individuels sont du type « contre la montre ». L'intervalle entre les départs doit être défini en fonction de la décision de l'organisateur et avec l'approbation de la Commission Technique.

11.1.2. Départs le dimanche

11.1.2.1. Le dimanche, les départs seront donnés dans l'ordre du temps réalisé le samedi, du plus rapide au plus lent dans chaque discipline. Le départ dans les disciplines se fait uniquement par le temps, ce qui signifie que le plus rapide commence en premier, peu importe l'âge ou qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme.

11.1.2.2. Le deuxième jour (dimanche), les départs peuvent être donnés en « départ groupé ». Le départ groupé peut être autorisé, après inspection du parcours, lors de l'assemblée générale de printemps précédant le championnat, par un vote pour décider si le départ groupé sera sûr ou non.

11.1.2.3. Les départs groupés ne peuvent être autorisés que pour le Canicross, à l'exception des catégories Benjamins, Minimes et Cadets, uniquement si toutes les conditions de sécurité sont réunies (largeur et longueur de la zone de départ et protection individuelle, par exemple avec des filets sur une longueur suffisante). Pour ce type de départ, il est obligatoire d'avoir une zone de départ d'au moins 50 mètres de large, la zone où tous les concurrents se rejoignent sur un parcours plus étroit doit se situer à au moins 100 mètres après la ligne de départ. Après ce tronçon de 100 m, il est recommandé d'éviter un virage à 90°, afin que les participants ne tombent pas et qu'il y ait moins de chances qu'ils s'emmêlent avec les chiens.

11.1.2.4. Si le terrain ne peut permettre un départ groupé par manque d'espace, les départs peuvent être donnés par vagues ou individuellement (comme spécifié au point 5.6.3.1.). L'heure de départ et les concurrents de chaque vague doivent être mentionnés sur le panneau d'information officiel. Le type de départ (groupé, par vagues ou individuel) sera décidé par vote lors de l'Assemblée Générale de printemps précédant le championnat.

11.1.3. Chambre d'appel

11.1.3.1. Le concurrent doit être présent dans la chambre d'appel 10 minutes avant le départ officiel. Le chien peut être amené dans la zone de départ au plus tard lorsque l'équipe doit entrer dans la « voie de course » (*‘racing lane’*). Une fois qu'ils sont entrés dans la chambre d'appel, ils ne peuvent plus en sortir. Ils sont à la disposition du starter. Plusieurs contrôles peuvent encore être effectués avant que le concurrent n'entre dans la chambre ou même à l'intérieur de la chambre d'appel. Les Filles/Garçons Benjamins, Filles/Garçons Minimes, Filles/Garçons Cadets peuvent être assisté(e)s par leur « assistant.e » - un seul.

11.1.3.2. Une fois dans la chambre d'appel, il est interdit d'en sortir. S'il y a un problème avec l'équipement (harnais, mousqueton ...) une autre (tierce) personne peut aller chercher un équipement et le passer à travers la clôture.

11.1.3.3. Un Team Manager peut mettre dans la zone de départ dite « Chambre d'appel », des équipements de course 'approuvés' pour compenser une casse de dernière minute.

11.2. Canicross Adultes et Juniors

11.2.1. Les catégories junior et adulte parcourent la même distance les deux jours.

11.2.2. La distance ne peut dépasser 7 km, avec un minimum de 5 km.

11.2.3. Le dossard fixé sur la poitrine, ou son dossard en tissu – la puce électronique doit être fixée comme expliqué par l'équipe chronométreuse.

11.2.4. Une laisse attachée au harnais du chien et fixée à la ceinture du coureur, un harnais ou un pantalon canicross. La laisse doit être une ligne absorbant les chocs et ne doit pas dépasser 2 m de long lorsqu'elle est complètement déployée.

11.2.5. Le chien doit obligatoirement porter un harnais.

11.2.6. L'âge du chien: minimum 18 mois, aucune exception possible.

11.2.7. Il n'est pas autorisé d'utiliser des chaussures à pointes métalliques (« spikes »).

11.3. Canicross Garçons/Filles Minimes et Cadet(te)s:

11.3.1. Pour les Garçons/Filles Minimes et Cadet(te)s, la distance ne peut dépasser 3 km, avec un minimum de 2 km. La distance est la même les deux jours.

11.3.2. Le concurrent **peut être accompagné dans les 200 premiers mètres** afin de l'aider à gérer son chien lors du départ.

11.3.3. L'adulte qui accompagne, sécurise l'enfant au moyen d'une double laisse, plus longue que celle de l'enfant. L'adulte a pour mission d'assurer la sécurité de l'enfant et ne peut intervenir qu'en cas de problème. Ni l'enfant ni le chien ne peut être stimulé physiquement ou psychologiquement par un mot ou une attitude, pour améliorer leurs performances.

11.3.4. Le dossard fixé sur la poitrine, ou son dossard en tissu – la puce électronique doit être fixée comme expliqué par l'équipe chronométreuse.

11.3.5. Une laisse attachée au harnais du chien et fixée à la ceinture du coureur, un harnais ou un pantalon canicross. La laisse doit être une ligne absorbant les chocs et ne doit pas dépasser 2 m de long lorsqu'elle est complètement étirée.

11.3.6. Le chien doit obligatoirement porter un harnais.

11.3.7. L'âge du chien: minimum 18 mois, aucune exception possible

11.3.8. Il n'est pas autorisé d'utiliser des chaussures à pointes métalliques (« spikes »)

11.4. Canicross Garçons/Filles Benjamins

11.4.1. Pour les Garçons/Filles Benjamins, la distance ne peut dépasser 2 km, avec un minimum de 1,2 km. Recommandé: 1,5 km.

11.4.2. Les Garçons/Filles Benjamins doivent être accompagnés d'un adulte sur toute la distance ! L'adulte qui l'accompagne doit attacher l'enfant avec une double laisse plus longue que la laisse de l'enfant. La tâche de l'adulte est d'assurer la sécurité de l'enfant et il ne peut intervenir qu'en cas de problème. Ni l'enfant, ni le chien ne doivent être stimulés physiquement ou psychologiquement, par un mot ou une attitude, pour améliorer leurs performances.

11.4.3. L'adulte ne peut jamais être en avance sur l'enfant. Si l'adulte le fait, l'enfant sera pénalisé au niveau de son temps.

11.4.4. L'âge du chien: minimum 18 mois, aucune exception possible

11.4.5. Remarque concernant la capacité de contrôler leur chien devant la Commission Technique lors de l'inspection vétérinaire (voir point 7.1.13).

11.4.6. L'athlète doit être au départ avec:

a) Le dossard fixé sur la poitrine, ou son dossard en tissu – la puce électronique doit être fixée comme expliqué par l'équipe chronométreuse.

b) Une laisse attachée au harnais du chien et fixée à la ceinture du coureur, un harnais ou un pantalon canicross. La laisse doit être une ligne absorbant les chocs et ne doit pas dépasser 2 m de long lorsqu'elle est complètement étirée.

11.4.7. Le chien doit obligatoirement porter un harnais.

11.4.8. Il n'est pas autorisé d'utiliser des chaussures à pointes métalliques (« spikes »)

CHAPITRE 12: RELAIS – CANICROSS

12.1. Relais – Canicross

12.1.1. La course de relais se déroulera sur un parcours de 1 km à 1,5 km maximum. Ce circuit peut être le même que celui des Garçons/Filles **Benjamins**.

12.1.2. Chaque nation peut inscrire:

- 2 équipes de canicross par sexe (2 équipes féminines et 2 équipes masculines)
- 1 relais pluridisciplinaire (scooter, bike & canicross) par sexe (1 équipe féminine et 1 équipe masculine).

Pour les équipes de canicross, une seule équipe officielle sera éligible, la plus rapide. L'équipe la plus lente de chaque nation sera exclue du podium et ne recevra aucune médaille. Le podium doit être composé de trois nations différentes. L'organisateur est invité à prévoir un « prix » pour les équipes qui seront ainsi exclues du podium et ne recevront aucune médaille.

12.2. Qui peut courir le relais pour le titre

12.2.1. Trois hommes du même pays à partir de la catégorie junior, qui participent au Championnat dans une catégorie individuelle (canicross, bike-joëring, scooter).

12.2.2. Trois dames du même pays à partir de la catégorie junior, qui participent au Championnat dans une catégorie individuelle (canicross, bike-joëring, scooter).

12.2.3. Tous les humains et les chiens doivent déjà avoir participé aux Championnats (en canicross, en bike-joëring ou en scooter), ils ne peuvent pas seulement s'inscrire à l'épreuve du Relais.

12.2.4. Le chien n'est autorisé à courir que deux fois¹⁰ :

- Un Trail Junior ou Adulte et un Trail Benjamins ou Minimes ou Cadets
- Un trail Junior ou Adulte et un relais
- Un Trail Benjamins ou Minimes ou Cadets et un relais
- Deux Trail Benjamins ou Minimes ou Cadets

12.3. Processus d'inscription

12.3.1 Le Team Manager doit inscrire ses équipes de relais selon les termes et au moyen des formulaires remis par l'organisateur. Des modifications sont encore possibles jusqu'à 15 minutes avant le départ du premier relais si l'organisateur en est informé.

12.3.2. L'organisateur remettra aux team managers:

a) Les documents pour s'inscrire aux relais (3 concurrents)

b) 6 sets de 3 dossards par pays (par ex., France 1a, France 1b, France 1c):

- 2 sets pour le relais masculin;
- 2 sets pour relais féminin;
- 2 sets pour la discipline de relais mixte masculin et féminin (Canicross, Scooter, bike-joëring).

¹⁰ Décision prise lors de l'AG de printemps 2024 en Italie

12.4. Départs du relais

12.4.1. Les départs sont du type « Départ groupé » Ainsi, la première équipe qui franchira la ligne d'arrivée sera déclarée Championne du Monde, sauf si elle n'a pas respecté le règlement de la course et fait l'objet d'une protestation. S'il n'y a pas suffisamment d'espace, le départ peut être effectué par vagues, selon le choix de l'organisateur et avec l'accord de la Commission Technique.

12.4.2. L'organisateur a l'obligation d'afficher le classement de chaque équipe de relais participante.

12.4.3. Les médailles seront remises aux trois premières équipes.

12.5. Ordre chronologique:

12.5.1. Le premier coureur de l'équipe court le parcours. Il donne son chien à un assistant dans la zone prévue qui doit être nommée « zone relais ». Cette zone fera environ 30 mètres de long et sera rendue visible (à l'aide de bandes en plastique, etc.) par l'organisateur.

12.5.2. L'athlète continue sans le chien et doit toucher la main du deuxième coureur qui attend avec son chien dans la zone de relais.

12.5.3. Le deuxième coureur fait la même chose que le premier coureur.

12.5.4. Le dernier coureur termine le parcours en franchissant la ligne d'arrivée avec son chien.

12.6. Discipline du Relais Mixte– Canicross-Scooter- Bike-joëring

12.6.1. Les relais à trois peuvent être mélangés de quelque manière que ce soit, et à partir de la catégorie junior, pour qui participe au Championnat dans une catégorie individuelle (canicross, bike-joëring, scooter).

12.6.2. La course de relais se déroulera sur un parcours de 1 km – 1,5 km maximum. Ce circuit peut être le même que pour les Minimes Garçons/Filles.

12.6.3. Tous les humains et les chiens doivent déjà avoir participé aux Championnats (en canicross, en bike-joëring ou en scooter), ils ne peuvent pas seulement s'inscrire à l'épreuve du Relais.

12.6.4. Les départs sont du type « Départ groupé » Ainsi, la première équipe qui franchira la ligne d'arrivée sera déclarée Championne du Monde, sauf si elle n'a pas respecté le règlement de la course et fait l'objet d'une protestation. S'il n'y a pas suffisamment d'espace, le départ peut être effectué par vagues, selon le choix de l'organisateur et avec l'accord de la Commission Technique.

12.6.5. Le premier coureur de l'équipe court le parcours (canicross). Il donne son chien à un assistant dans la zone prévue qui doit être nommée « zone relais ». Cette zone fera environ 30 mètres de long et sera rendue visible (à l'aide de bandes en plastique, etc.) par l'organisateur.

12.6.6. L'athlète continue sans le chien et doit toucher la main du deuxième coureur qui attend avec son chien et scooter dans la zone de relais.

12.6.7. Le deuxième coureur (scooter) fait la même chose que le premier coureur, il donne le chien et le scooter dans la zone relais. Le directeur technique de l'ICF prépare un document pour les organisateurs afin de spécifier clairement le déroulement de l'épreuve de relais.

12.6.8. Le dernier coureur (bike-joëring) termine le parcours en franchissant la ligne d'arrivée avec son chien et son vélo.

12.6.9. Le relais mixte suit les relais officiels de canicross.

CHAPITRE 13: COMMISSION TECHNIQUE

13.1. Composition de la Commission Technique:

13.1.1 Pour chaque événement, la Commission Technique est composée d'un président et de 3 commissaires (+ une réserve) « tous non concurrents », représentant une nation membre de l'ICF. Les nations qui devront fournir un commissaire sont tirées au sort pendant l'AG d'automne afin d'éviter des déplacements inutiles. Le président et les commissaires tirés au sort devront être de nationalités différentes. Au besoin, on tire au sort une nouvelle fois. Le pays dont le commissaire est absent n'accomplit pas son devoir et perd de ce fait son droit de vote à l'AG.

13.1.2. Un Team Manager non-concurrent ne peut faire partie de la Commission Technique car, en cas de dépôt d'une réclamation (protêt), il ne peut être juge et partie.

13.1.3. Le président de la Commission Technique est élu pour 4 ans, lors d'une AG d'automne. Si un Championnat du Monde est organisé par le pays du président élu, celui-ci ne pourra rester en poste. Un président de substitution sera alors désigné pour l'événement. Le mandat du président sortant sera prolongé d'un an.

13.1.4. Indépendamment des Membres de la Commission Technique, le pays organisateur fournit des Contrôleurs de Course en nombre suffisant, disposés aux endroits stratégiques sur toute la longueur des différents parcours, en particulier dans les zones difficiles.

13.1.5. Les juges de course sont sous le commandement du président de la Commission Technique. Ils doivent signaler toutes les irrégularités qu'ils ont vues à l'endroit où ils ont été postés. A cet effet, ils seront invités à la réunion de la Commission Technique pour être entendus.

13.1.6. L'équipement technique (caméra, caméra vidéo...) sera un avantage pour argumenter concernant les éventuelles irrégularités qui ont été observées.

13.1.7. Les juges de course ne prennent aucune décision, seule la Commission Technique prendra des décisions sur les litiges ou irrégularités observés.

13.1.8. Les juges de course peuvent également exercer les fonctions de signaleur et de gardien de sécurité.

13.1.9. Il convient de noter que les balisages de parcours doivent être suffisants à eux seuls pour indiquer aux participants le bon chemin, les concurrents doivent pouvoir courir la course sans aucune aide des juges de course (qui sont obligés d'assurer la fonction de signaleur si nécessaire).

13.2. Expertise de la Commission Technique:

13.2.1. S'assurer que l'organisateur vérifie les documents d'identité des athlètes (nom – année de naissance – nationalité)

13.2.2. Faire passer un test d'aptitude aux enfants de la catégorie Garçons/Filles Minimes lors de l'inspection vétérinaire

13.2.3. Superviser très strictement la régularité, le bon déroulement et l'application des règles de course de la compétition.

13.2.4. Annoncer les avertissements.

13.2.5. Infliger les sanctions.

13.2.6. Décider quant aux disqualifications. Examiner et décider au sujet des plaintes fondées (protêts).

13.2.7 Vérifier la température et, au besoin, décider de raccourcir les parcours. La décision doit être prise dans l'après-midi précédant la course (au plus tard le vendredi 16h30 ou le samedi 16h30) par la Commission Technique.

13.2.8. La distance des parcours par catégorie dépend des conditions climatiques. La Commission Technique doit vérifier les températures et, si nécessaire, les parcours seront raccourcis.

- a) Le parcours sera légèrement raccourci à partir de 20 °C et plus, la température sera prise 1 heure avant le premier départ, à 1 mètre au-dessus du sol, à l'ombre dans la zone de départ.
- b) La distance du parcours doit être impérativement réduite en cas de chaleur extrême, en cas de températures au-dessus du sol de 25 °C, prises 1 heure avant le premier départ dans la zone de départ, à 1 mètre au-dessus du sol, à l'ombre.

13.2.9. Pour le parcours des enfants, la distance ne peut excéder la moitié de la distance adulte.

13.2.10. Vérifier la pertinence du nombre de commissaires de la course et le choix de leur placement sur le parcours.

13.2.11. Vérification du balisage des parcours. Vérifier si les zones dangereuses sont bien marquées et sécurisées. Vérifier si la sécurité des concurrents est assurée, notamment en bike-joëring ou en scooter (si besoin la Commission Technique adaptera le parcours).

13.2.12. Ordonner des contrôles antidopage sur un concurrent ou sur un chien.

13.2.13. Fermer le circuit pour inspection du parcours en cas de pluie battante, afin de préserver la qualité du parcours

13.2.14. Autoriser (avec pénalité) ou refuser un second départ, en raison d'un «départ manqué».

13.2.15. Le président de la Commission Technique peut exiger une muselière pour les chiens agressifs. Si dans la zone de départ, un chien fait preuve d'agressivité ou perturbe même en jouant, le Président de la Commission Technique peut lui ordonner de quitter la zone de départ.

13.3. Mode de fonctionnement:

13.3.1. La Commission Technique se réunit à la fin des compétitions de chaque journée pour examiner le rapport des inspecteurs de course ou le dépôt d'une protestation. Après avoir entendu toutes les personnes concernées, seuls les 4 commissaires choisis par tirage au sort et le président prendront des décisions pour donner d'éventuelles pénalités, avertissements ou disqualifications. La Commission Technique affichera ses décisions sur le panneau d'information officiel et informera le Team Manager du concurrent concerné.

13.3.2. Ni l'organisateur, ni l'ICF ne pourront être tenus responsables des décisions prises par la Commission Technique qui seraient perçues comme « injustes », « injustifiées », « infondées », « erronées » ou « exagérées », par un concurrent pénalisé et/ou son Team Manager.

CHAPITRE 14: DÉPÔT DE PLAINTES (OU PROTÊTS)

14.1. Dépôt de plaintes (ou de Protêt)

14.1.1. Une réclamation écrite sera déposée et adressée au président de la Commission Technique, exclusivement par le Team Manager de l'athlète qui s'estime victime d'un préjudice et un montant de 30 € (trente euros) devra être payé anticipativement. Le formulaire sera publié et remis aux team managers lors de la première réunion des chefs d'équipe.

14.1.2. Pour être recevable, la plainte doit être déposée dans un délai maximum de 30 minutes après l'affichage des résultats de la course concernée. Les faits qui incluent les termes ou le moment de l'annonce des résultats (officiel, non officiel) doivent être conservés et surveillés par le Team Manager.

14.1.3. Si la Commission Technique décide que l'athlète qui a déposé sa plainte est dans son droit, le montant de 30€ sera restitué au concurrent. Si ce n'est pas le cas, l'argent sera conservé par l'ICF. À cette fin, l'heure d'affichage doit être mentionnée sur la liste des résultats. La mission du Team Manager est de tempérer afin de limiter le nombre de réclamations triviales ou inutiles.

14.1.4. Chaque Team Manager doit être en possession du règlement imprimé par ses propres soins (dernière version officielle publiée sur le site de l'ICF). Lorsqu'il porte plainte, il se réfère à l'article concerné.

14.1.5 Le Président de la Commission Technique prépare les formulaires officiels de dépôt de plainte en 3 langues (français, anglais, allemand). Ces documents seront remis au Team Manager lors de la première réunion du vendredi.

14.1.6 En cas de dépôt d'une plainte, il doit y avoir une preuve – cela signifie que la preuve doit être apportée par la personne qui dépose la plainte. La personne qui dépose la plainte doit présenter tous les faits décisifs relatifs à la matière concernée et fournir toute preuve identifiée pour prouver ceux-ci. Les preuves peuvent également inclure des photos, des vidéos et des témoignages. La Commission Technique ne prendra pas en considération les éléments de preuve et les faits présentés tardivement (à quelques exceptions près). Les caméras personnelles sont autorisées et peuvent servir de preuve en cas de litige. La Commission Technique est habilitée à visionner le film (ou toute autre photographie) pour évaluer le bien-fondé d'une plainte.

14.1.7 Le Team Manager du concurrent concerné dispose de 30 minutes pour faire opposition par le biais d'un dépôt d'une réclamation (protêt). La Commission Technique se réunira à nouveau afin d'examiner les arguments de l'opposant, ou une erreur commise par l'organisation.

Si la commission le juge nécessaire, elle s'entourera de témoins potentiels. La commission délibérera à nouveau, et cette décision sera définitive.

14.1.8. Les réunions de la Commission Technique ne sont pas publiques, la participation du public est interdite. Tous les éléments de preuve doivent être présentés dans le cadre de la procédure (chapitre 14, article 14.1. point 14.1.6.). S'il est nécessaire d'inviter un témoin, le Team Manager concerné en sera informé en temps utile, au plus tard avant le début de la réunion de la Commission Technique. Un tel témoin doit être proposé dès le dépôt de la plainte, c'est-à-dire conformément à la règle de la procédure. La Commission Technique ne prendra en considération aucune autre proposition au cours de ses travaux.

14.1.9. La Commission Technique est souveraine. Ses décisions sont sans appel. Ni l'organisateur, ni l'ICF ne pourront être tenus responsables des décisions de la Commission Technique qui seraient perçues comme « injustes », « injustifiées », « infondées », « erronées » ou « exagérées » par un concurrent pénalisé ou son Team Manager.

CHAPITRE 15: SANCTIONS

15.1. – Dispositions générales

15.1.1. Le déroulement des championnats du monde est supervisé par un Comité Technique. Pour rappel, seule la Commission Technique est compétente pour décerner des sanctions.

15.1.2. L'organisateur veille tout particulièrement à ce que les commissaires puissent travailler dans des conditions optimales.

15.1.3. Les sanctions individuelles sont fixées par la Commission Technique, conformément aux règles de sa session (chapitre 13). La Commission Technique peut donner des avertissements fondés sur d'autres critères et peut également moduler les sanctions prescrites. Dans le cas où la Commission Technique appliquerait cette stipulation, sa résolution doit être justifiée de manière appropriée et complète et les autres critères utilisés pour une telle résolution doivent être expliqués de manière appropriée.

15.1.4. La preuve des irrégularités peut être apportée par film, photo, marques sur les chiens ou le corps du concurrent (confirmées par un médecin ou un vétérinaire) ou simple témoignage.

15.1.5. Le rapport des juges de course constituera la base de la sanction.

15.1.6. Lorsqu'une personne est suspendue de la compétition par sa fédération nationale (y compris la disqualification du chien agressif), cette sanction s'appliquera automatiquement à son inscription dans tout Championnat ICF.

15.2. – Mesures pénales

15.2.1 Pénalité de temps - pour infraction relevant d'une négligence par rapport aux règlements de la course, mais pas grave au point de donner lieu à une disqualification.

15.2.2 Disqualification - lorsque le concurrent viole intentionnellement, ou par négligence grave, le règlement de la course, et que cela lui a procuré un avantage, ou un désavantage à l'un des autres concurrents,

15.2.3. Avis écrit - Un avertissement doit être verbal.

15.2.4. Toutes les pénalités sont cumulatives. Elles peuvent aller d'un avertissement à la disqualification.

15.3. Liste des sanctions

15.3.1. CONCURRENT

15.3.1.1. Non-respect du parcours: **Disqualification.**

Note.: En cas de force majeure, la Commission Technique décidera.

15.3.1.2. Refuser de laisser passer une autre équipe (ou refus de laisser passer l'équipe en mettant le chien d'un côté de la route et le concurrent de l'autre côté):

1 minute après la première infraction.

Disqualification après la deuxième infraction.

15.3.1.3. La prospection des parcours avec chien est interdite

- pendant les compétitions
- 1 heure avant le premier départ
- 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent

Si ces règles ne sont pas respectées : **Disqualification** du concurrent et du chien avec lequel il est inscrit.

15.3.1.4. Départ « volé »: **30 secondes** (voir point [5.6.2.10.](#))

15.3.1.5. Départ manqué: **Disqualification**

15.3.1.6 Refus de contrôle:

- a) vétérinaire : **Disqualification**
- b) matériel : **Disqualification**
- c) antidopage : **Disqualification**
- d) identité: **Disqualification**

15.3.1.7. Humain inactif (bike-joëring et scooter): (Le conducteur se laisse tirer par le chien sans aider): **1 minute**

Note.: avant que cette pénalité ne soit donnée, il doit y avoir plus de 1 (au moins 2) observations.

15.3.1.8. Bike-Joëring et scooter: L'humain + vélo ou le scooter (même lorsqu'il est transporté) + chien doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble. Si ce n'est pas le cas: **Disqualification**

15.3.1.9. Tricherie avec son âge ou l'âge du chien: **Disqualification**

15.3.1.10. L'adulte accompagnateur dans les Catégories Garçons/Filles Benjamins et Minimes et Cadets:

- a) court devant l'enfant:

1 minute après la première infraction.

Disqualification après la deuxième infraction.

- b) Stimule l'enfant ou le chien à améliorer ses performances: **Disqualification**

15.3.1.11. En cas de contrôle positif après un contrôle antidopage: **Disqualification**

Note: voir [Chapitre 16](#)

15.3.2. CHIEN

15.3.2.1. Interdiction de tirer le chien:

1 minute après la première infraction

Disqualification après la deuxième infraction

15.3.2.2. Interdiction de courir devant le chien:

Avertissement après la première observation

1 minute par observation supplémentaire à partir de la deuxième observation.

15.3.2.3 Empêcher le chien de boire – de faire ses besoins :

1 minute après la première observation.

Disqualification après la deuxième observation.

15.3.2.4. Enlever la laisse du chien: **1 minute**.

15.3.2.5. Finir sans le chien: **Disqualification**

15.3.2.6. Violence envers le chien ou un autre concurrent: **Disqualification** (après la première infraction).

15.3.2.7. Le chien n'est autorisé à courir que deux fois¹¹ :

- Un Trail Junior ou Adulte et un Trail Benjamins ou Minimes ou Cadets

- Un trail Junior ou Adulte et un relais

- Un Trail Benjamins ou Minimes ou Cadets et un relais

- Deux Trail Benjamins ou Minimes ou Cadets

Disqualification du ou des concurrents concernés.

Par conséquent, si un concurrent s'inscrit à plus que les courses autorisées et dans une discipline différente, il doit participer avec deux chiens différents.

15.3.2.8. Chien perturbateur (même en jouant): décision prise par la Commission Technique.

À sa demande, le concurrent doit quitter la zone de départ.

Si le concurrent refuse: **Disqualification**

15.3.2.9. Chien agressif: **avertissement** ou **1 minute** ou **Disqualification** par décision de la Commission Technique.

15.3.2.10. Changement de chien le deuxième jour ou pendant la course: **Disqualification**

15.3.2.11. Chien courant en liberté sur le parcours: **Disqualification** du concurrent et du chien avec lequel il est inscrit. (Voir point 5.3.7).

¹¹ Décision prise lors de l'AG de printemps 2024 en Italie

15.3.3. MATÉRIEL

15.3.3.1. Pas de dossard = pas de départ = **Disqualification**

15.3.3.2. Laisse trop longue – absence de brise-choc – absence de harnais pour le chien

Interdit de prendre le départ

Si relevé pendant la course: **1 minute**

15.3.3.3. Le chien porte un « halti » ou un collier étrangleur: **Disqualification**

15.3.3.4. Canicross: Chaussures à pointes métalliques (spikes):

Interdiction de prendre le départ = Disqualification (pour la sécurité du chien).

15.3.3.5. Bike-Joëring et scooter:

a) Absence du casque – garde-boue métalliques sur le vélo:

Interdiction de prendre le départ = Disqualification (sécurité).

b) Absence de gants: **1 minute**.

15.3.4. DIVERS

15.3.4.1. Modification de l'équipe de relais après la date limite: **Disqualification** (voir chapitre 25)

15.3.4.2. Se montrer avec un drapeau qui n'est pas le drapeau national (Cérémonies – zone de départ et zone d'arrivée – au défilé): **disqualification du concurrent** (voir point 4.7.4.)

15.3.4.3. Formalités d'introduction d'une réclamation (protêt) sous peine de non-recevabilité:

a) Date limite : 30 minutes après affichage des résultats de la course concernée

b) Un document écrit doit être apporté par le Team Manager au président de la Commission Technique, accompagné du montant de 30 € (indexé)

- Si la réclamation est jugée infondée: les 30 € seront versés à la trésorerie de l'ECF

- Si la réclamation du concurrent est jugée fondée: les 30 € seront restitués au concurrent

15.3.4.4. Opposition à une décision de la Commission Technique ou contre une sanction: comme au chapitre 14, mais la décision de la Commission Technique sera sans appel.

15.3.4.5. Absence à la cérémonie du podium: les prix ne sont pas remis (sauf cas de force majeure) - la médaille et le diplôme seront conservés.

CHAPITRE 16: DOPAGE

16.1. Dispositions générales

16.1.1. L'ICF est enregistrée auprès de l'Agence mondiale antidopage (AMA).

16.1.2. Les règles et règlements antidopage de l'ICF s'appliquent. Il s'agit notamment des règlements de l'AMA (Code mondial antidopage (ci-après le « Code ») harmonisant les politiques antidopage dans tous les sports et tous les pays) pour les athlètes et du Règlement spécifique de l'ICF pour les chiens.

16.1.3. Il est strictement interdit de laisser le chien absorber des produits interdits (dopage) afin d'améliorer ses performances.

16.1.4. Le dopage est fondamentalement contraire à l'esprit du sport et du sport canin individuel.

16.1.5. Le Code est le document fondamental et universel sur lequel repose le Programme mondial antidopage dans le sport. L'objectif du Code est de faire progresser l'effort antidopage à travers l'harmonisation universelle des éléments antidopage de base. Il se veut suffisamment précis pour parvenir à une harmonisation complète sur les questions où l'uniformité est requise, mais suffisamment général dans d'autres domaines pour permettre une certaine souplesse quant à la manière dont les principes antidopage convenus sont mis en œuvre. Le Code a été rédigé en tenant compte des principes de proportionnalité et des droits de l'homme.

16.1.6 Pour ce qui n'est pas prévu dans les dispositions du présent règlement, le Code s'applique - les règles de dopage de l'AMA par lesquelles l'ICF est liée.

16.1.7. Le consentement des athlètes ou toute autre base légale est requis pour la collecte des données personnelles à l'aide de la Norme internationale de l'AMA. D'autres législations, telles que le traité de Lisbonne, la convention de l'UNESCO et le traité du Conseil de l'Europe, constituent un aspect important de la légitimité de la lutte contre le dopage et doivent également être prises en compte en Europe.

16.2. Dispositions générales du contrôle antidopage

16.2.1. Les contrôles antidopage peuvent être effectués à tout moment de l'événement, pour les humains et les chiens (principalement sur les 3 premiers de chaque catégorie). Les athlètes et les chiens désignés seront soumis à un contrôle antidopage.

16.2.2. Les contrôles peuvent être ordonnés par les vétérinaires, le président de la Commission Technique, le Comité ICF ou l'Organisateur.

16.2.3. Si une personne refuse le contrôle antidopage, elle sera automatiquement déclarée positive et exclue de l'événement. Un tel comportement sera sanctionné.

16.2.4. La liste des produits interdits : Liste CIO - Le texte officiel de la Liste des produits interdits publiée par l'AMA (voir: www.wada-ama.org). Mise à jour annuellement, la Liste identifie les substances et les méthodes interdites aux athlètes en compétition et hors compétition.

16.2.5. Le prélèvement des échantillons, respectivement le contrôle antidopage d'un concurrent ou d'un chien, sera effectué sous la supervision du Team Manager.

16.2.6. Un protocole en anglais sera rédigé sur le contrôle antidopage, il sera signé par le président du comité anti-dopage, le Team Manager actuel et le concurrent qui a subi le contrôle. En cas de contrôle d'un chien, alors aussi par le propriétaire du chien.

16.3. Droit de recours

16.3.1. Un recours est possible pour la personne ou le chien testé positif.

16.3.2. L'athlète dispose de 30 minutes pour faire appel de sa disqualification et peut demander un deuxième contrôle effectué par un autre médecin ou vétérinaire.

16.3.3. Si le résultat du deuxième contrôle est également positif, un autre recours n'est pas possible. La disqualification sera définitive sans appel. L'ICF peut exclure l'athlète concerné pour une certaine période ou à vie.

16.3.4. Toutefois, si le deuxième test de contrôle est négatif, l'ensemble du cas sera analysé par le comité ICF avec les rapports des médecins ou des vétérinaires.

16.3.5. Les 2 contrôles seront facturés à l'athlète. Dans tous les cas, lorsque l'athlète est testé positif, les frais de toutes les analyses seront facturés au contrevenant.

16.4. Les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

16.4.1. La présence d'une substance interdite ou de ses métabolites ou marqueurs, et/ou l'utilisation ou la tentative d'utilisation, la possession ou l'administration ou la tentative d'administration d'une substance interdite ou d'une méthode interdite ne sont pas considérées comme une violation des règles antidopage si elles sont conformes aux dispositions d'une AUT accordée conformément à la Norme Internationale pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques.

16.5. Règles antidopage (athlètes humains)

16.5.1 Les présentes Règles antidopage ont été adoptées et mises en œuvre conformément aux responsabilités de l'ICF en vertu du Code de l'AMA et dans le cadre des efforts continus de l'ICF en vue d'éradiquer le dopage dans le sport.

16.5.2. Les présentes Règles antidopage sont des règles sportives régissant les conditions dans lesquelles le sport est pratiqué. Visant à faire respecter les principes antidopage de manière globale et harmonisée, elles sont de nature distincte des lois pénales et civiles et ne sont pas destinées à être soumises à ou limitées par des exigences nationales et des normes juridiques applicables aux procédures pénales ou civiles. Lors de l'examen des faits et du droit d'une affaire donnée, tous les tribunaux, tribunaux arbitraux et autres organismes décisionnels doivent connaître et respecter la nature distincte de ces règles antidopage mettant en œuvre le Code et le fait que ces règles représentent le consensus d'un large éventail de parties prenantes à travers le monde quant à ce qui est nécessaire pour protéger et assurer un sport équitable.

16.5.3 Champ d'application des présentes règles antidopage

16.5.3.1. Les athlètes qui sont liés par les présentes règles antidopage et tenus de s'y conformer ; les athlètes suivants seront considérés comme des sportifs de niveau international aux fins du présent règlement antidopage et, par conséquent, les dispositions spécifiques de ces règles antidopage applicables aux sportifs de niveau international s'appliqueront à ces athlètes:

- a. Tous les athlètes qui sont membres de l'ICF ou qui, en vertu d'une accréditation, d'une licence ou d'un autre arrangement contractuel, ou autrement, sont soumis à la juridiction de l'ICF.
- b. Tous les athlètes qui participent à des événements internationaux organisés par l'ICF ou dont l'ICF est l'organe directeur

16.5.4 Sanction disciplinaire

16.5.4.1 Sans préjudice des sanctions pénales éventuellement encourues en application du point 15.3. du présent Règlement, les sanctions applicables sont les suivantes:

- a) l'annulation des résultats individuels obtenus par le licencié pendant la compétition.
- b) toutes les conséquences résultant de cette annulation, y compris le retrait des médailles, des points et des prix.

16.5.4.2 Sanctions disciplinaires choisies parmi les mesures suivantes, à l'exclusion de toute sanction pécuniaire :

- a) Une interdiction temporaire ou permanente de participer aux compétitions et événements organisés par l'ICF ou lorsque l'ICF est l'organe directeur
- b) Une interdiction temporaire ou permanente de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions ou manifestations sportives organisées par l'ICF ou lorsque l'ICF est l'organe directeur et aux entraînements qui s'y préparent.
- c) Une interdiction temporaire ou permanente d'exercer les fonctions des organes composant l'ICF.

16.5.4.3 Lorsque l'ICF constate que la personne concernée a enfreint les dispositions des règles antidopage, elle peut faire l'objet d'une suspension à définir en fonction de la gravité de l'infraction.

16.5.4.4. L'ICF fixe la date de début des sanctions.

16.6. Règles antidopage (chiens)

16.6.1. Les présentes Règles antidopage pour les chiens ont été adoptées et mises en œuvre conformément aux responsabilités de l'ICF en vertu du Code, et dans le cadre des efforts continus de l'ICF pour éradiquer le dopage des chiens dans les disciplines individuelles de mushing. Ces règles antidopage visaient à appliquer les principes antidopage de manière globale et harmonisée. Elles ne sont pas destinées à être soumises à ou limitées par des exigences nationales et des normes juridiques applicables aux procédures pénales ou civiles.

16.6.2. Champ d'application des présentes règles antidopage

16.6.2.1. Les présentes Règles antidopage pour les chiens participant à des disciplines individuelles de mushing s'appliquent à l'ICF et à chacune de leurs fédérations nationales. Elles s'appliquent également aux athlètes, propriétaires ou membres du personnel d'encadrement des chiens suivants, dont chacun est réputé, comme condition de son adhésion, de son accréditation et/ou de sa participation à des disciplines individuelles de mushing, avoir accepté d'être lié par les présentes Règles antidopage et s'être soumis à l'autorité de l'ICF pour faire respecter ces Règles antidopage et à la compétence des comités d'organes d'audition spécifiés dans les Règles antidopage et statuer sur les cas et les appels introduits en vertu des présentes Règles antidopage. Ces règles antidopage pour chiens s'appliquent aux athlètes qui ne sont pas membres réguliers de l'ICF ou de l'une de ses fédérations nationales, mais qui souhaitent être éligibles pour participer à un événement international particulier de l'ICF conformément aux règles de course du Championnat du Monde/d'Europe.

16.6.3. Sanction disciplinaire

16.6.3.1. Les sanctions sportives suivantes pour l'animal:

- a) l'annulation des résultats individuels obtenus par l'animal pendant la compétition.
- b) toutes les conséquences résultant de cette annulation, y compris le retrait des médailles, des points et des prix.
- c) l'interdiction temporaire ou définitive de participer aux compétitions et événements organisés par l'ICF ou lorsque l'ICF est l'organe directeur.

16.6.3.2. Lorsque l'ICF constate que la personne concernée a enfreint les dispositions des règles antidopage, elle peut faire l'objet d'une suspension à définir en fonction de la gravité de l'infraction.

16.6.3.3. Aucune sanction disciplinaire n'est prévue lorsque l'intéressé démontre que la violation des dispositions des règles antidopage qui lui est reprochée n'est due à aucune faute ou négligence de sa part. Dans ce cas, l'intéressé doit démontrer comment la substance interdite a pénétré dans le corps de l'animal.

16.6.3.4. L'ICF fixe la date de début des sanctions.

16.6.3.5. Lorsqu'un animal a été interdit de participer à des compétitions sportives, il ne peut reprendre la compétition qu'après avoir subi une nouvelle inspection effectuée aux frais de sa personne responsable. La personne concernée informe l'ICF. Le rapport d'analyse est transmis par le laboratoire à la fédération nationale concernée. La participation au premier test auquel l'animal est enregistré après la période d'interdiction est subordonnée à la présentation du résultat négatif du rapport d'analyse.

CHAPITRE 17: ASSURANCE

17.1. Assurances

17.1.1 L'assurance responsabilité civile et l'assurance « accidents » sont obligatoires pour les athlètes si leur fédération nationale ne les assure pas.

17.1.2. Il est recommandé aux athlètes d'avoir une assurance pertinente pour les dommages éventuels que leur chien peut causer à autrui.

17.1.3. L'organisateur de l'événement est tenu de disposer d'une assurance de type « organisation » qui couvre sa responsabilité civile. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des accidents causés par un concurrent ou son chien.

CHAPITRE 18: DISPOSITIONS FINALES

18.1. Traduction

The original version of this document has been made in English and French. In case of differences between the original version and any translation, the English text is the only one to be considered.

La version originale de ce document est établie en anglais et en français. En cas de contestation entre la version originale et toute traduction, c'est la version en anglais qui doit être prise en considération.

Annexe No. 1 Exemple référence 2025¹²:

(Ce tableau peut être utilisé et adapté chaque année)

BIKE-JOËRING (hommes et dames)

Juniors: nés en 2009 - 2008 - 2007

Seniors: nés en 2006 jusqu'en 1986 (compris)

Vétérans I: nés en 1985 jusqu'en 1976 (compris)

Vétérans II: nés à partir de 1975 jusqu'en 1966 (compris)

Vétérans III: nés à partir de 1965 et avant...

SCOOTER 1 CHIEN (hommes et dames)

Juniors: nés en 2009 - 2008 - 2007

Seniors: nés à partir de 2006 jusqu'en 1986 (compris)

Vétérans I: nés à partir de 1985 jusqu'en 1976 (compris)

Vétérans II: nés à partir de 1975 jusqu'en 1966 (compris)

Vétérans III: nés à partir de 1965 et avant...

CANICROSS (hommes et dames)

Garçons/Filles Benjamins: enfants nés en 2018 - 2017 - 2016

Garçons/Filles Minimes: enfants nés en 2015 - 2014 - 2013

Garçons/Filles Cadettes: enfants nés en 2012 - 2011 - 2010

Juniors: nés en 2009 - 2008 - 2007

Seniors: nés à partir de 2006 jusqu'en 1986 (compris)

Vétérans I: nés à partir de 1985 jusqu'en 1976 (compris)

Vétérans II: nés à partir de 1975 jusqu'en 1966 (compris)

Vétérans III: nés à partir de 1965 et avant...

¹² Mise à Jour 2025

Annexe No. 2 Proposition de calendrier type

Jeudi

10h00: Ouverture du stake-out (peut ouvrir le mercredi soir)

12h00: Ouverture du parcours pour la prospection

15h00: Assemblée générale d'automne (celle-ci aura lieu le jeudi afin d'avoir plus de temps pour le débat et pour la gestion de l'événement)

Vendredi

De 09h00 à 12h00: Remise des dossards par le Team Manager

De 10h00 à 12h00: Contrôle vétérinaire et contrôle des concurrents (identité + année de naissance)

De 13h30 à 16h00: Remise des dossards par le Team Manager

De 13h30 à 17h00: Contrôle vétérinaire et contrôle des concurrents (identité + année de naissance)

14h00: Réunion de la Commission Technique

16h00: Réunion des Team Managers

18h00: Cérémonie d'ouverture + apéritif + repas de fête (ce repas peut également être programmé pour le samedi soir **ou** restaurant)

Samedi

De 06h30 à 07h30: Contrôle vétérinaire et contrôle des concurrents (identité + année de naissance) (uniquement pour les concurrents arrivés pendant la nuit)

07h00: Fermeture des parcours = parcours interdit à tous et plus de chiens sur le parcours

08h00: Premier départ Scooter suivi du Bike-Joëring

11h00: Premier départ Canicross

16h00: Ouverture des parcours à la prospection (une heure après le dernier concurrent)

16h00: Réunion de la Commission Technique + équipe des juges de course

17h15: Réunion des Team managers

18h00: Repas de fête, s'il n'a pas été programmé le vendredi soir OU restaurant

Dimanche

07h00: Fermeture des parcours = parcours interdit à tous - plus de chiens sur le parcours

08h00: Premier départ Scooter suivi du Bike-Joëring

11h00: Premier départ Canicross - Départs individuels ou groupés

14h30: Relais dames

15h00: Relais hommes

15h30: Relais mixte

16h00: Réunion de la Commission Technique + équipe des juges de course

17h30: Cérémonie des podiums et clôture du Championnat

Annexe No. 3 Liste des repas et frais du véhicule sur stake-out

L'organisateur fournira un menu pour les athlètes (repas gratuits), y compris un choix végétarien/végan.

Les repas supplémentaires doivent être payés directement à l'Organisateur par les athlètes après avoir rempli un formulaire spécifique.

La date limite de paiement des repas supplémentaires sera indiquée par l'Organisateur.

La date limite de paiement des frais de repas supplémentaires et pour chaque véhicule sur le stake-out, sera communiquée par l'Organisateur.